

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS 2021

	Sommaire	Page 1
>	 Comité syndical du 8 mars Autorisation du Président à signer le marché d'exploitation du Centre de Valorisation Organique de Vitry-en-Artois – 	Page 6
	 2020-AO-01 Protocole DALKIA Avenant n°1 SUEZ – marché 2018-AO-03B exploitation de l'unité TVME 	Page 8 Page 11
	 Avenant n°1 – marché 2018-AO-05 Gestion du haut de quai des déchèteries 	Page 13
	 Prime versée aux candidats retenus dans le cadre du futur marché d'exploitation du TVME – 2012MGP 01 	Page 16
	 Révision du plan d'amortissement comptable de l'unité TVME budget principal et énergie 	Page 18
	Débat d'orientation Budgétaire	Page 21
	• Engagement, liquidation et mandatement de l'investissement avant vote du BP 2021	Page 24
	 Adhésion au club biogaz de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) 	Page 26
	Renouvellement adhésion au CNR	Page 28
	Adhésion à AMORCE	Page 30
	Subvention au Repair Café de Douai	Page 32
	 Adhésion au contrat groupe d'assurance statuaire du Centre De Gestion du Pas de Calais 	Page 35 Page 40
	 Modification du tableau des effectifs 	
	Création d'un emploi de gardien de déchèterie, catégorie C, filière technique	
	Création d'un emploi de Directeur des services techniques, catégorie A, filière technique	
	 PLPDMA – Bilan annuel de la 1^{ère} année (2020) 	Page 44

Comité syndical du 12 avril Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC Page 47 Versement de la subvention à l'Amicale du personnel Page 49 SYMEVAD « Les amis de SYM » • Reprise anticipée des résultats 2020 du budget « énergie Page 51 renouvelable » sur le budget primitif 2021 « énergie renouvelable » • Reprise anticipée des résultats 2020 du budget principal 2020 Page54 sur le budget primitif principal 2021 • Vote du Budget primitif « énergie renouvelable » 2021 avec Page 57 reprise anticipée des résultat 2020 • Vote du budget Primitif 2021 principal avec reprise anticipée Page 60 des résultats 2020 et sollicitation des contributions 2021 des **EPCI** membres • Demande de subvention d'équipement auprès de la Page 64 Communauté D'Agglomération Hénin Carvin dans le cadre du budget primitif 2021 • Autorisation du Président à signer le marché d'exploitation de Page 66 la ressourcerie - 2021-AO-02 • Autorisation de signer les conventions d'entente et Page 69 d'application avec le Syndicat Valor'Aisne Comité syndical du 21 juin • Approbation du compte de gention 2020 de la Régie Page 72 « énergie renouvelable » • Approbation du compte de gestion 2020 – budget principal Page 75 • Approbation du compte administratif 2020 de la Régie Page 78 « énergie renouvelable » • Approbation du compte administratif 2020 du budget principal Page 81 • Affectation du résultat 2020 – Budget « énergie renouvelable » Page 83 • Affectation du résultat 2020 – Budget principal Page 86 • Comptabilité analytique 2020 budget principal Page 89 • Adhésion à un groupement de commande et autorisation de Page 91 signer les marchés • Chambre régionale des comptes – rapport définitif période Page 94 2015-2020 Suppression des postes Page 97

_	Comité syndical du 27 contembre	
	 Comité syndical du 27 septembre Autorisation d signer le marché d'exploitation du Centre de Tri – 2021-AO-06 	Page 100
	 Autorisation de signer e marché d'AMO dans le cade des études, de l'établissement du projet et de la modernisation du process du centre de Tri d'Evin Malmaison dans l'optique du passage aux Extensions de Consignes de Tri – 2021-AO-07 	Page 102
	 Autorisation de signer le marché d'AMO dans le cadre de la passation d'un marché de conception réalisation exploitation d'une unité de traitement des effluent du TVME – 2021-PA3-02 	Page 105
	 Autorisation donnée au Président de signer le protocole DALKIA (CSR) 	Page 108
	Rapports annuels 2019 et 2020	Page 110
>	Comité syndical du 6 décembre	
	 Autorisation de signer le marché de valorisation des gravats et d'élimination des déchets d'amiante lié issus des déchèteries du SYMEVAD – 2021-AO-03 	_
	 Autorisation de signer le marché de valorisation du bois issu des déchèteries du SYMEVAD – 2021-AO-10 	Page 116
	 Autorisation de signer le marché de traitement des déchets Diffus Spécifiques issus des déchèteries du SYMEVAD – 2021-AO-04 	Page 119
	 Autorisation de signer le marché de traitement des OMR du SYMEVAD (mini: 5 000 T – maxi: 10 000 T) – 2021-AO-08 	Page 122
	 Autorisation de signer le marché de traitement des OMR du SYMEVAD (mini : 2 000 T - maxi 4 000 T) – 2021-AO-11 	Page 125
	 Autorisation de signer le marché de traitement des refus du Centre de Tri du YMEVAD – 2021-AO-09 	Page 128
	 Autorisation de signer le marché de traitement des refus issus du TVME – 2021-AO-05 	Page 131
	 Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché 2019-AO-03 – exploitation du TVME 	Page 134
	 Régulation des bases d'assujettissement en matière de TVA de la contribution obligatoire 2021 	Page 137
	 Provisions comptables pour créances douteuses : Méthodologies et constitution 2021 	Page 140
	 Créances admises en non-valeur et créances éteintes 2021 Décision modificative n°1 	Page 144 Page 146
	 Subvention au Repair Café de Flines Les Raches Modification du règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 	Page 149 Page 151
	2022 – mise en place des 1607 H	J
	 Création de postes de vacataires Modification du tableau des effectifs Vacance d'un emploi d'ingénieur « contrôle du procss TVME », 	Page 154 Page 157
	catégorie A, filière technique	



Vacance d'un amploi de Responsable communication, catégorie A, filière administrative

Délibération instaurant le télétravail au SYMEVAD

Page 161



Comité syndical du 8 mars 2021



REÇU EN PREFECTURE

1e 11/83/2021

Application agreecé legalite com

19_06-062-2010/97291-21211016-021211-06

Strictical Mide d'Elmination et de VAlarisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-hult heures, les membres du Cornité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, sulte à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au voté :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :





REÇU EN PREFECTURE

16 11/03/2021

Application agreen 6 degates com

19_DE-102-2010/07201-20210/08-021211-06

Stridical Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchats

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Autorisation du Président à signer le marché d'exploitation du Centre de Valorisation Organique de Vitry-en-Artois – 2020-AO-01

Considérant que le marché d'exploitation du Centre de Valorisation Organique de Vitry en Artois arrive à échéance le 18 avril 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que le marché est conclu pour une période initiale de 32 mois, soit du 19 avril 2021 au 31 décembre 2023, reconductible 2 fois 12 mois.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 18 janvier 2021.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 18 février 2021 - 12h00.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 3 mars 2020,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché d'exploitation du CVO de Vitryen-Artois avec la société VARET ENVIRONNEMENT pour un montant prévisionnel de 3 837 127 € HT/an.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26	1
Nombre de membres présents	15	
Dont titulaires	13	(Preside
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	3	
Suffrages exprimés	18	
Majorité absolue	10	1000
Votes favorables	18	Christian MU
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	



USIAL



REÇU EN PREFECTURE

16 19/83/2921

Application agreed frequirecom

99_DE=863-201017211-21218785-8631913-86

Syndical Mide d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-2

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: protocole DALKIA

A l'issue d'une procédure de dialogue compétitif lancée par le SYMEVAD, et par notification du 16 juillet 2012, le GROUPEMENT dont TIRU est mandataire solidaire a été désigné attributaire du « marché de conception-réalisation-exploitation d'une unité de tri des déchets ménagers résiduels pour valorisation matière et énergie (TYME) », référencé 2011-DC-01

Le Marché était divisé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles :

- La tranche ferme portant sur la réalisation des études de projet ;
- La tranche conditionnelle 1 portant sur les études d'exécution, la réalisation des travaux et la mise en service de l'Unité;
- Les tranches conditionnelles 2 et 3 portant sur l'exploitation de l'Unité, la gestion des sous-produits et l'optimisation de son fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2019.

Considérant que le nouveau marché d'exploitation du TVME qui prenait effet le 1^{er} janvier 2020 a été attribué à la société SUEZ,

Considérant qu'à l'issue des premiers mois d'exploitation, le nouvel exploitant, a constaté un certain nombre de défauts d'entretien des équipements (défauts de maintenance, de contrôles réglementaires...) dont le montant a été chiffré par les services,

Considérant que ce montant a été communiqué à Dalkia Wastenergy pour prise en charge financière,

Considérant qu'à l'issue de réunions et de nombreux échanges, la société DALKIA WASTENERGY et le SYMEVAD sont parvenus à un accord sur le principe d'un nouveau protocole transactionnel prévoyant le versement supplémentaire, par rapport au protocole précédent, de la somme de 418 051,09 € au titre de dédommagement définitif concernant la fin d'exploitation du TVME.

Considérant

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :





REÇU EN PREFECTURE

1e 19/83/2821

Application agricul (Application)
99.06-162-2010/7201-2921/098-1629217-66

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :





2021-2

Article 1 : d'approuver le protocole d'accord transactionnel proposé,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer le protocole (ci-annexé)

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0





SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly.
M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :





REÇU EN PREFECTURE

1e 24/83/2921

Application agrées (Arguites come

99_DE-862-260197261-20216048-029210-DE

Syndicat Mide d'Bimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-3

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Avenant n°1 SUEZ - marché 2018-AO-03B exploitation de l'unité TVME

Considérant la délibération n°2019-45 autorisant le Président à signer le marché d'exploitation du TVME 2018 AO 038 avec la société SUEZ RV NORD EST.

Considérant que ce marché a été conclu pour une durée de deux ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Considérant que le SYMEVAD rencontre des problèmes pour écouler son CSR et que pour faire face à la forte augmentation des coûts d'exploitation, les services ont engagé des négociations auprès du titulaire pour adapter le fonctionnement actuel de l'Unité.

Considérant que ces négociations ont un impact bénéfique sur le coût d'exploitation du TVME.

Considérant que cet avenant d'ordre technique ne modifie pas les prix du marché mais doit permettre d'économiser environ 800 000 € par rapport au coût d'exploitation que le SYMEVAD aurait dû subir sans cet avenant, notamment par la production de CSR valorisés auprès des cimentiers.

Considérant que cet avenant prendra effet à sa date de signature,

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 février 2021,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2018-AO-03 (en pièce jainte) avec la société SUEZ RV NORD EST.

Nombre de membres en exercice	26	A
Nombre de membres présents	15	
Dont titulaires	13	Le Resident
Dont suppléants prenant part au vote	2	((-
Procurations	3	
Suffrages exprimés	18	100
Majorité absolue	10	
Votes favorables	18	Christian MUSIAL
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	





REÇU EN PREFECTURE

1e 11/03/2021

Application agree E legalitection

19_DE=N2-280107211-20210308-021214-0E

S'indicat Mate d'Elimination et de VAlorsation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés:





REÇU EN PREFECTURE

18 11/83/2821

Application agreen 6 Augustation

19 DE-862-210197201-2021910-024211-3E

The state of the s

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-4

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Avenant n°1 - marché 2018-AO-05 Gestion du haut de quai des déchèteries

Considérant la délibération n°2018-68 autorisant le Président à signer le marché de gestion des hauts de quai des déchèteries du secteur CAD 2018-AO-05

Considérant que ce marché a été conclu pour une durée de cinq ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024, non renouvelable.

Considérant que durant le premier confinement lié à l'épidémie de Covid 19, les déchèteries ont fermé leurs portes le 17 mars 2020 pour rouvrir au public, sur rendez-vous à compter du 4 mai 2020.

Considérant que cette période a entrainé des économies pour l'exploitant (baisse de la masse salariale durant la fermeture des sites et perception de la prime COVID versée par l'Etat) mais également des dépenses supplémentaires liées à la réouverture du site après confinement (présence d'agents de sécurité et doublement des postes durant la période de prise de rendez-vous en déchèteries et mise à disposition d'équipements de protection spécifiques).

Considérant que le coût estimé de cet avenant est de - 9958,31 € HT représentant une moins-value de 0,43 % par rapport au montant du marché initial.

Considérant que cet avenant prendra effet à compter du 1er avril 2021

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 février 2021.

Le Comité Syndical décide :





REÇU EN PREFECTURE le 11/83/2821

Application agrees E-brigative core
99_0E-s62-20197211-29210303-920214-0E

S'indicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

2021-4

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2018-AO-05 (ciannexé) avec la société SUEZ RV NORD EST.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0







REÇU EN PREFECTURE

1s 11/89/2021

Application agreed by the core
1s 05-162-20116/781-20215-05

SYndicat Mixle d'Birnination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-5

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :





REÇU EN PREFECTURE le 11/83/2821

Application agreemed impatteriorm 99_DE=962-294407281-20214040-024285-9E

SYMEVAD – Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-5

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Prime versée aux candidats retenus dans le cadre du futur marché d'exploitation du TVME – 2021MGP 01

Considérant que pour l'exploitation et la maintenance de l'unité TVME à compter du 1^{er} janvier 2022, le SYMEVAD a choisi de recourir au contrat de marché global de performance (MGP).

Considérant que ce marché intègre, en conception et en réalisation, des travaux de mise en conformité, de fiabilisation et d'optimisation du process,

Considérant qu'en application de l'article R2171-19 du code de la commande publique, le SYMEVAD doit indemniser les prestations exigées et réalisées dans le cadre du dépôt d'offre, dans la mesure où y figurent des prestations de conception, et notamment la remise d'un avant-projet sommaire (APS)

Considérant que cette prime sera octroyée à chaque soumissionnaire

Considérant que la prime versée à l'attributaire sera déduite de sa rémunération.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

Le Comité Syndical décide

- Article 1 : d'autoriser le Président à lancer la procédure de renouvellement du marché d'exploitation du TVME sous la forme d'un marché global de performance
- Article 2 : de verser une prime de 10 000 € à chaque soumissionnaire ayant remis une offre finale dans les conditions fixées par le règlement de la consultation

Article 3 : d'inscrire cette dépense au budget 2021

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Christian MUSIAL





REÇU EN PREFECTURE

le 15/83/2821

Application agricul legislatum

99 DE-162-24010/201-2421008-024216-06

Syndicat Wirte d'Elimination et de VAlarisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :





REÇU EN PREFECTURE

1e 15/83/2821

4pplication superior (legalite com

19 0E-862-2408/221-2021408-021216-0E

Syndical Mixte d'Elimination et de VAlarisation des Déchels

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-6

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Révision du plan d'amortissement comptable de l'unité TVME budget principal et énergie.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables.

Vu l'article R.2321-1 du CGCT stipulant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements, et autres établissements.

Considérant que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affection, mise à disposition réforme ou destruction du bien). Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions du bien, cette modification doit faire l'objet d'une délibération.

Considérant que, le premier marché d'exploitation de l'unité TVME, de 2015 à 2019, prévoyait des dépenses de Gros Entretien Renouvellement de 425 660 € par an

Considérant que les dépenses de maintien et d'entretien des équipements ont très sensiblement augmenté sur le dernier marché d'exploitation du TVME pour s'élever désormais à 1 308 000 € par an

Considérant qu'un tel niveau d'amélioration des conditions d'entretien et de renouvellement est de nature à prolonger la durée de vie de l'équipement.

Considérant les durées d'amortissement comptable actuelles de l'Unité TVME :

- Amortissement part b\u00e4timent budget principal et budget \u00e9nergie : 25 ans
- Amortissement part process budget principal et budget énergie : 15 ans





REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2021

Application apprové highitacion

99_DE-062-201007201-24210008-029216-06

2021-6

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

- Article 1 : De réviser le plan d'amortissement des fiches inventaires existantes pour l'unité TVME pour la partie bâtiment et process pour le budget principal et le budget énergie comme mentionné ci-dessous :
 - Nouvelle durée d'amortissement part bâtiment pour le budget principal et énergie à partir de 2021 : 30 ans
 - Nouvelle durée d'amortissement part process pour le budget principal et énergie à partir de 2021 : 20 ans
- <u>Article 2:</u> Décide d'amortir sur la même durée les fiches inventaires à venir sur l'unité TVME tant pour le budget principal que pour le budget énergie.
- <u>Article 3</u>: Décide de réviser également le plan d'amortissement des subventions existantes et à venir de l'unité TVME conformément aux nouvelles durées d'amortissement citées précédemment pour le budget principal et le budget énergie.
- <u>Article 4</u>: De transmettre au comptable les fiches inventaires et les subventions existantes concernées par cette révision. Un état récapitulatif des fiches inventaires et subvention sera annexé à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de membres présents	15	
Dont titulaires	13	Le Président
Dont suppléants prenant part au vote	2	41
Procurations	3	
Suffrages exprimés	18	
Majorité absolue	10	200
Votes favorables	18	Christian MUSIAL
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	2
Ne prend pas part au vote	0	-





REÇU EN PREFECTURE

1e 11/83/2921

Application agree (lappine com)

10 DE-862-290997241-29218088-029287-0E

Syndical Mate a turnination at de y Atonisation des Dechets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :





REÇU EN PREFECTURE

1c 11/63/2621

Application apprové à Arquite com

19_0E=62-29097391-29219340-029217-86

S'indicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-7

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Débat d'Orientation Budgétaire

Considérant qu'en application des articles 11 et 12 de la Loi d'arientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois qui précédent le vote du budget.

Considérant le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Considérant que les membres du Comité sont invités à débattre des orientations que le SYMEVAD devra adopter dans les prochaines années, avant l'examen du budget primitif 2021.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 février 2021,

Le Comité Syndical déclare :

- Article 1 : qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.
- Article 2: que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir

Article 3: que les documents:





RECU EN PREFECTURE le 11/03/2021

Application agree's Elegality come 99_DE=162-260107291-29210018-020217-0E

S'indical Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

2021-7

- Ont été transmis à la Sous-Préfecture,
- Ont été adressés aux collectivités membres soit : la Communauté d'Agglomération du Douaisis, à La Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN et à la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION,
- Sont consultables sur simple demande, dans les locaux du SYMEVAD au 60, rue Mirabeau Prolongée, 62141 EVIN MALMAISON.

Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de membres présents	15	
Dont titulaires	13	Le Rrésident
Dont suppléants prenant part au vote	2	A
Procurations	3	() ()
Suffrages exprimés	18	1
Majorité absolue	10	and the second
Votes favorables	18	Christian MUSIAL
Votes défavorables	0	-
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	
		M.





RECU EN PREFECTURE

1e 11/89/2921

Application reprint freeding com
29.0E-962-2411/9211-2621536-1629215-16

SYndicat Mixte d'Elminollon et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etalent excusés:





RECU EN PREFECTURE

1e 11/85/2821

Application agence legaline com

99_0E=862-231807281-292110180-021218-0E

SYndical Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-8

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Engagement, liquidation et mandatement de l'investissement avant vote du BP 2021

Considérant l'article L.1612-1 du CGCT stipulant que jusqu'à l'adoption du budget et en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant la nécessité d'engager, liquider, et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Considérant que les dites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnés ci-dessous :

Chapitre	Désigantion chapitre	BP 2020	Montant autorisé 25%
20	20 - Immobilisations incorporelles	207 238,00 €	51 809,50 €
21	21 - Immobilisations corporelles	3 965 765,00 €	991 441,25 €

No. 20 de la constante de la c	
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0







REÇU EN PREFECTURE

1e 11/89/2921

Application agree 6 legislation
99.DE-962-201087201-2121808-024219-0E

Syndical Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés:





RECU EN PREFECTURE

1e 11/83/2821

Application agreed (arguinacions
99.06-162-201647201-20216018-629219-06

Syndical Miste d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-9

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion au club biogaz de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)

Considérant que l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) rassemble tous les acteurs concernés par les questions environnementales et énergétiques. C'est une association « loi 1901 » qui compte 1 800 membres. Elle a un rôle d'alerte et d'information sur les dernières nouveautés techniques, économiques ou réglementaires.

Considérant que l'ATEE comporte également un club biogaz créé en 1998 pour favoriser le développement de la filière méthanisation et valorisation du biogaz. Ce club Biogaz compte en 2012 plus de 210 adhérents répartis en collèges (études/conseil, développement, valorisation, énergie, collectivités, etc.). Le Club Biogaz a été particulièrement actif pour faire émerger les tarifs de rachat du biogaz réinjecté ainsi que les arrêtés techniques pour la réinjection dans le réseau GRDF.

Considérant que leur retour d'expérience est très utile au SYMEVAD dans le cadre de la production de biogaz du TVME et compte tenu de l'importance des recettes attendues.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

Article 1 : d'autoriser l'adhésion du SYMEVAD au club Biogaz ATEE pour un montant annuel de 3 624 € HT et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de membres présents	15	-
Dont titulaires	13	Le Pr
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	3	
Suffrages exprimés	18	-
Majorité absolue	10	100
Votes favorables	18	Christi
Votes défavorables	0	1
Abstentions	0	- 1
Ne prend pas part au vote	0	- 1







REÇU EN PREFECTURE

16 11/83/2821

Application applier | Impliferories
93.35-462-264497201-39210048-3242110-65

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés:





Syndical Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

RECU EN PREFECTURE le 11/83/2821 pplication against Injustria DE-063-3949073+1-20214348-0242110-DE

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-10

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : renouvellement adhésion au CNR

Considérant que le CNR (Cercle National du Recyclage) est une association (loi 1901) dont l'objet est d'accompagner les collectivités locales dans la gestion des déchets. Elle fait valoir l'intérêt de ses adhérents dans de nombreux organismes dans un souci de défense de l'intérêt public. Elle est ainsi présente dans de nombreuses commissions et groupes de travail nationaux.

Considérant que le CNR s'impose également comme un réseau important d'échanges entre les collectivités locales et peut assister les collectivités membres dans l'analyse de situations et dans la conception de réponses appropriées.

Considérant que les services du SYMEVAD sont satisfaits des prestations offertes par cette association qui a, par exemple, apporté sa contribution lors de l'étude territoriale pour l'Extension des Consignes de tri menée par le SYMEVAD en 2020.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : D'adhérer au Comité National du Recyclage, pour l'année 2021, moyennant une cotisation annuelle de 4 475 € et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

Article 2: d'inscrire la dépense au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercíce	26	
Nombre de membres présents	15	
Dont titulaires	13	Christ
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	3	
Suffrages exprimés	18	
Majorité absolue	10	
Votes favorables	18	
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	- 1



ian MUSIAL



REÇU EN PREFECTURE

1c 11/03/2021

Applicate agree (legisterem

90.36-162-2481172(1-2021036-0202111-06

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly.
M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :





REÇU EN PREFECTURE

1e 11/03/2021

SYndical Male d'Elmination et de VAlorisation des Déchets 99_5E-862-210107201-20210300-0242111-0E

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-11

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Adhésion à AMORCE

Considérant qu'AMORCE est « l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur ».

Considérant qu'elle a pour objectif d'échanger les expériences des collectivités compétentes en matière de valorisation des déchets, à l'échelon national, sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Son rôle est également d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets par les collectivités locales.

Considérant que les services sont satisfaits des services offerts par cette association,

Considérant que le coût annuel d'adhésion est fixé à 2 684 € pour 2021,

Vu l'exposé de son Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'adhérer à AMORCE, au titre de l'année 2021, pour un montant de 2 694 € et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

Article 2: d'inscrire la dépense au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0







REÇU EN PREFECTURE

18 11/83/2021

Application appoint Lagritudes

99.0E-60-200007241-2021036-0202112-08

S'Indicat Mêde d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-12

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :





REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2821

Application agraves logalitación

19.0E-862-294807241-20218388-0242112-0E

Stindicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-12

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Subvention au Repair Café de Douai

Considérant que le SYMEVAD, dans le cadre de sa compétence «Prévention des déchets», avait souhaité participer au projet novateur initié sur la commune de Cuincy, à savoir : le Repair café et, qu'en date du 27 Février 2017 a délibéré en faveur d'une subvention de 1500 € en faveur de l'association concernée.

Considérant que cette initiative a suscité d'autres vocations et que c'est désormais le Centre Social Gayant sur la commune de Douai qui s'est lancé dans cette activité et qui sollicite à son tour une subvention.

Considérant que le Repair Café, porté par le Centre Social présente un intérêt général en totale adéquation avec l'objectif de réduction des déchets du SYMEVAD et qu'il est bien adhérent au réseau national des Repair Café

Considérant que le Repair Café sera animé par des bénévoles et que, outre le savoirfaire et les compétences de chacun, l'achat d'outils est indispensable à la réparation du matériel défectueux.

En conséquence,

Vu l'exposé du Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 Février 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide

Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour le Repair Café du Centre Social Gayant de Douai

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0





REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2021

Application agricule Regulations 99_DE=162-248197201-29219398-8292112-DE

S'indicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

Abstentions

Ne prend pas part au vote

0 0 Le Président

Christian MUSIAL



SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vinat et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés:





REÇU EN PREFECTURE

In 11/83/2021

Application agreeof Angalite com

99,06-162-201197201-21210309-9202115-0E

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-13

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion du Pas de Calais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Assurances.

Vu la Loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 qui précise "les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires",

Vu le Décret nº 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu la Délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 19 octobre 2018 approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires précisant le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation.

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion en date du 13 décembre 2018 et de son rapport d'analyse des offres.

Vu la Délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 21 décembre 2018 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec chaque candidat pour le lot concerné.

Vu la déclaration d'intention proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe que le Centre de Gestion a lancé.

Vu l'exposé du Président,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que le contrat ainsi proposé a été soumis au Code des Marchés Publics,





REÇU EN PREFECTURE

1e 11/83/2821

Application agrée d' Esquita com

39 DE-862-210197201-20210200-0212113-DE

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

2021-13

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 décembre 2020 portant acceptation de l'avenant présenté par l'assureur CNP à effet du 1^{et} janvier 2021, modifiant les taux du lot n°2 « collectivités et établissements de 11 à 30 agents CNRACL» du contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas de Calais.

Vu la délibération en date du 16 décembre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas de Calais entérinant la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre 2020 sur l'avenant présenté par l'assureur, portant modification des taux du lot n°2 du contrat groupe assurances statuaires à effet du 1^{er} janvier 2021.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

- Article 1 : d'approuver les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte du SYMEVAD.
- Article 2 : d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2021 et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :
 - Agents de droit public relevant de la CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Taux en %
Décès	0.20
Accident de travail sans franchise	1,61
Taux total	1.81

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base Indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de la collectivité, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.



REÇU EN PREFECTURE le 11/83/2821 Application agrées É legalite com

99_DE-162-240097201-24210308-0202113-0E Syndical Mate d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

2021-13

- Article 3 : que la collectivité, pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :
 - ⇒ 0.50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion).
 - 1.00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Ces participations financières (droits d'entrée, assistance) viennent en sus des taux figurant aux points 1 et 2 de la présente délibération.
- Article 4: qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :
 - l'assistance à l'exécution du marché.
 - l'assistance juridique et technique,
 - le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention.
 - l'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par la collectivité ou l'établissement varie suivant le nombre d'agents figurant au contrat comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

Tarification annuelle	Prix en Euros HT	Prix en Euros TTC
de 11 à 30 agents	200.00	240.00

Cette convention de suivi intervient en sus des taux figurant aux points 1 et 2 et de la participation financière à verser au Centre de Gestion.

Article 5 : d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire telle que jointe en annexe et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.





SYndicat Mixte d'Elimination et de V Alarisation des Déchets

2021-13

Article 6 : de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26	A
Nombre de membres présents	15	
Dont titulaires	13	Le rresident
Dont suppléants prenant part au vote	2	100
Procurations	3	
Suffrages exprimés	18	
Majorité absolue	10	
Votes favorables	18	Christian MUSIAL
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	





REÇU EN PREFECTURE

1e 10/03/2021

Application agreed Regulations

10_DE-062-201001201-21218308-020211+-0E

SYndical Made d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, M.DELATTRE Régis, M.DUMONT Christophe, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN MildredM.YUX Alain.





REÇU EN PREFECTURE 1e 10/03/2021 Application agrée é legalisecom 20 DE-162-2019 (7201-2021/010-0210114-06

S'indical Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-14

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : modification du tableau des effectifs Création d'un emploi de gardien de déchèterie, catégorie C, filière technique Création d'un emploi de Directeur des services techniques, catégorie A, filière technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que le taux de fréquentation croissant des déchèteries ne permet pas d'assurer sereinement l'exploitation des deux déchèteries, notamment en période de congés annuels ou d'arrêts maladie des gardiens,

Considérant qu'un gardien de déchèteries supplémentaire est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement optimal des déchèteries et la qualité du service public rendu.

Considérant qu'une réorganisation du service technique est nécessaire suite au départ du Responsable des déchèteries/ressourceries,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un Directeur des services techniques afin de mener à bien l'ensemble des projets de construction ou d'extension des équipements de valorisation des déchets ménagers du syndicat.

Considérant le tableau des effectifs,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme annexés,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : La création des emplois permanents suivants :

Grade	Temps de travail	Catégorie	Intitulé de poste
Adjoint technique	35h	С	Gardien de déchèteries
Ingénieur	35h	A	Directeur des services techniques



2021-14

Article 2: L'agent occupant le poste de Gardien de déchèteries devra justifier de connaissances sur les différents déchets et savoir assurer l'accueil des usagers.

L'agent occupant le poste de Directeur des services techniques devra justifier :

- de connaissances approfondies relatives aux nouvelles filières de valorisation des déchets ménagers (production de CSR, méthanisation, gazéification, pyrogazéification),
- d'une expertise en matière de gestion des déchets (collecte, filières de valorisation et d'élimination).
- de la maîtrise du code de la Commande publique et notamment des procédures complexes : DSP, MPG (dialogues compétitifs, marchés négociés),
- de la maîtrise de la réglementation à la gestion des déchets et aux unités de traitement (réglementation ICPE),
- de connaissances des dispositifs de traitement des effluents industriels,
- d'une expérience significative réussie dans la gestion de projets liés aux unités de traitement des déchets,
- d'une expérience en encadrement (agents catégories A, B et C)
- d'une expérience de chef de projet
- Article 3 : Le tableau des effectifs est modifié.
- Article 4: Les crédits correspondants à ces 2 recrutements sont inscrits au budget.
- Article 5: Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Si le poste de « Directeur des Services Techniques », nécessitait le recrutement d'un agent contractuel, la durée du contrat serait de 3 ans maximum compte tenu de la spécificité du poste nécessitant des connaissances très spécialisées.

Le contrat de cet agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un diplôme d'Ingénieur, disposer d'une sollde expérience et de compétences telles qu'exposées à l'article 2. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des emplois de catégorie A de la filière technique (grade d'ingénieur).





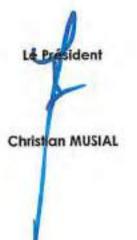
RECU EN PREFECTURE le 18/03/2021 Application agrecel Angulies com 99_DE-962-291907241-21219208-1202114-DE

Syndical Mixle d'Elmination et de VAlorsation des Déchets

2021-14

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0







REÇU EN PREFECTURE

Is 11/63/2821

Application agreef logalitacion

99 DE-162-240147201-29214318-0212115-DE

Syndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 8 mars 2021

Le hui mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DERROUICHE Rachid, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.WIDIEZ Dimitri

Pouvoir:

Monsieur DELATTRE Régis avait donné procuration à M. MEHAIGNERY Charly, M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc.

Etaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, M.DELATTRE Régis, M.DUMONT Christophe, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN MildredM.YUX Alain.





REÇU EN PREFECTURE

1e 11/93/2921

Application agreent legalisacion

99.0E-162-200197201-2011008-3202115-0E

Syndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 8 Mars 2021

2021-15

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : PLPDMA - Bilan Annuel de la 1ère année (2020)

Considérant la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rendant obligatoire la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets,

Considérant le décret 2015-662 du 10 juin 2015, précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,

Considérant la délibération n°2019-32 en date du 24 juin 2019 autorisant l'élaboration par le SYMEVAD d'un PLPDMA commun aux 3 EPCI adhérents au SYMEVAD et autorisant la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA.

Considérant les délibérations de Douaisis Agglo, de la CA Hénin-Carvin, de la CC Osartis-Marquion et du SYMEVAD, datant de décembre 2019, portant approbation du PLPDMA 2020-2025.

Considérant que, conformément à la réglementation, une CCES s'est tenue le 19 février dernier, pour valider le bilan de la 1ère année du PLPDMA (2020) et le plan d'actions de la 2ème année (2021).

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1: de valider le bilan annuel 2020 et le plan d'actions 2021 du PLPDMA (document ci-annexé)

Nombre de membres en exercice	26	A .
Nombre de membres présents	15	//
Dont titulaires	13	Le President
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	3	
Suffrages exprimés	18	
Majorité absolue	10	
Votes favorables	18	Christian MUSIA
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	-
Ne prend pas part au vote	0	





Comité syndical du 12 avril 2021

SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-16

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 12 avril 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à dix-hult heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 avril deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher.

Suppléant avant pris part au vote :

M. VANDEVILLE David, Mme. RUSINEK Lydie, Francis, M.YUX Alain

Pouvoir:

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M MUSIAL Christian

- M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
- M. GOULOIS Bernard avait donné procuration à M. DUMONT Christophe
- M. CAMPBELL Marc avait donné procuration à M MUSIAL Christian

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MEHAIGNERY Charly, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dirnitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU, M.RICHARD Francis, Mme. BLEUZET Edith, M. GOULOIS Bernard



S'indicat Mute d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-16

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC

Considérant que le rôle de l'association des guides composteurs CADOSARCAHC est de mettre en cohérence certaines actions de promotion du compostage (réunions publiques, animations auprès des scolaires, tenue de stands...) et d'être un relais d'informations entre le SYMEVAD et les guides composteurs

Considérant que l'association réalise également un important travail au niveau de l'aménagement et de l'entretien hebdomadaire du jardin pédagogique ainsi que l'aménagement d'un arboretum.

Considérant que l'association CADOSARCAHC est financée en totalité par une subvention du SYMEVAD, attribuée définitivement et concomitamment avec le vote du budget primitif.

Considérant que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2021 est de 5 000 €.

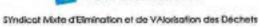
Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide.







2021-16

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association des guides composteurs CADOSARCAHC

Article 2: d'inscrire cette dépense au budget 2021

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	4
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Votes favorables	22
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



M MUSIAL Christian



2021-17

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 12 avril 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 avril deux mille vingt et un.

Titulaires présents:

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. VANDEVILLE David, Mme. RUSINEK Lydie, Francis, M.YUX Alain

Pouvoir:

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M MUSIAL Christian

- M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
- M. GOULOIS Bernard avait donné procuration à M. DUMONT Christophe
- M. CAMPBELL Marc avait donné procuration à M MUSIAL Christian

Etalent excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MEHAIGNERY Charly, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean – Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPYRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, M.VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU, M.RICHARD Francis, Mme. BLEUZET Edith, M. GOULOIS Bernard



2021-17

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM »

Considérant qu'en date du 18 décembre 2018, une Amicale du personnel du SYMEVAD, « Les Amis de SYM » a été créée.

Considérant que cette Amicale est financée sur la base des cotisations des Adhérents et de la subvention octroyée par le SYMEVAD.

Considérant que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2021 est de 18 000 €

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1: d'autoriser le versement de la subvention 18 000 €

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2021

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	4
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Votes favorables	22
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



M MUSIAL Christian





SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-18

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 12 avril 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 avril deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. VANDEVILLE David, Mme. RUSINEK Lydie, Francis, M.YUX Alain

Pouvoir:

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M MUSIAL Christian

- M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
- M. GOULOIS Bernard avait donné procuration à M. DUMONT Christophe
- M. CAMPBELL Marc availt donné procuration à M MUSIAL Christian

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MEHAIGNERY Charly, M. BIZET GÉRARD, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, M.VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU, M.RICHARD Francis, Mme. BLEUZET Edith, M. GOULOIS Bernard





2021-18

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Reprise anticipée des résultats 2020 du budget « énergie renouvelable » sur le budget primitif 2021 « énergie renouvelable ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que l'instruction de la comptabilité publique, prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

Vu que l'article L.2311-5 et L.2311-11 du CGCT permet de reporter au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

Considérant que, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire sulvant le vote du Compte Administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Considérant que ces résultats ont été justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- L'état des restes à réaliser de l'année 2020 (établis par l'ordonnateur)
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).





2021-18

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide.

Article 1 : De reprendre au budget primitif 2021 « énergie renouvelable », les résultats par anticipation ci-dessous

RESULTATS PREVISIONNELS EXERCICE 2020 BUDGET 59900

		DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	SOLDE
SECTION	Exécution 2020	1 093 733,12 €	1 050 423,50 € -	43 309,22 €
D'EXPLOITATION	Résultat reporté 2019 (002)		139 773,13 €	
DEAPLOHATION	Résultat 2020 (002)		96 453,91 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exécution 2020	472 753,38 €	587 835,55 €	115 082,17 €
	Résultat reporté 2019 (001)		331 383,85 €	
	Résultat 2020 (001)		446 456,02 €	
	RAR 2020	1 721,27 €		1721,27€
AFFECTATION RESULTAT 2020	Prévison affection au 1068		. €	
	Résultat 602 après affectation		96 463,91 €	
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020	Résultat de fonctionnement 2020 (002)		96 463,91 €	
	Résultat d'investissement 2020 (001)		446 466,02 €	
	Résultat d'investissement 2020 après RAR 2020		494 744,75 €	

26 18
15
3
4
22
12
22
0
0
0



M MUS AL Christian





2021-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD Séance du 12 avril 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 avril deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. VANDEVILLE David, Mme. RUSINEK Lydie, Francis, M.YUX Alain

Pouvoir:

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M MUSIAL Christian

- M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
- M. GOULOIS Bernard_avait donné procuration à M. DUMONT Christophe
- M. CAMPBELL Marc avait donné procuration à M MUSIAL Christian

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MEHAIGNERY Charly, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, M.VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU, M.RICHARD Francis, Mme. BLEUZET Edith, M. GOULOIS Bernard





2021-19

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Reprise anticipée des résultats 2020 du budget principal 2020 sur le budget primitif principal 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que l'instruction M14, prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote compte administratif.

Vu que l'article L.2311-5 et L.2311-11 du CGCT permet de reporter au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

Considérant que, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Considérant que ces résultats ont été justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- L'état des restes à réaliser de l'année 2020 (établis par l'ordonnateur)
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).





2021-19

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : De reprendre au budget primitif principal 2021, les résultats par anticipation ci-dessous

RESULTATS PREVISIONNELS EXERCICE 2020 BUDGET 59800

		DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	SOLDE
SECTION DE	Exécution 2020	34 510 787,23 €	26 577 153,76 €	7933633,47€
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté 2019 (002)		9 919 114,74 €	
POWCHOWNEND	Résultat 2020 (002)	2 = =	1 985 481,27 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exécution 2020	4 218 381,72 €	6 356 782,92 €	2 138 401,20 €
	Résultat reporté 2019 (001)		2 034 305,09 €	200100000000000000000000000000000000000
	Résultat 2020 (001)		4 172 706,29 €	
	RAR 2020	1 506 518,86 €	10 237,50 €	1496281,366
AFFECTATION RESULTAT 2020	Prévison affectation au 1068		- €	
	Résultat 002 après affectation		1 985 481,27 €	
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020	Résultat de fonctionnement 2020 (002)		1 985 481,27 €	
	Résultat d'investissement 2020 (001)		4 172 706,29 €	
	Résultat d'investissement 2020 après RAR 2020	2 - 3	2 676 424,93 €	

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	4
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Votes favorables	22
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

M MUS AL Christian





2021-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 12 avril 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 avril deux mille vingt et un.

Titulaires présents:

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. VANDEVILLE David, Mme. RUSINEK Lydie, Francis, M.YUX Alain

Pouvoir:

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M MUSIAL Christian

- M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
- M. GOULOIS Bernard avait donné procuration à M. DUMONT Christophe
- M. CAMPBELL Marc avait donné procuration à M MUSIAL Christian

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MEHAIGNERY Charly, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean – Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU, M.RICHARD Francis, Mme. BLEUZET Edith, M. GOULOIS Bernard



SYndicat Mide d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-20

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Vote du Budget primitif « énergie renouvelable » 2021 avec reprise anticipée des résultats 2020.

Considérant que l'activité de la régie de production et de revente d'énergie renouvelable porte sur la production et la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri d'Evin et du biométhane produit par le TVME à Hénin-Beaumont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 29 décembre 1962 partant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu l'article R2221-83 et suivants rappelant, entre autres, que le budget des régies est exécutoire dans les mêmes conditions que le budget de la collectivité.

Vu l'avis favorable porté sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) par le Comité Syndical du 8 mars 2021.

Vu l'avis favorable du Bureau du 29 mars 2021

Considérant, la délibération n°2021-16 portant sur la reprise anticipée des résultats 2020.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide.





2021-20

Article 1 : d'adapter le budget primitif 2021 de la régie « énergie renouvelable » tel que présenté dans la maquette budgétaire ci-jointe.

Section d'exploitation

		DEPENSES	
CHAPTE	AMICLE	URELUE	MOHENT
011	1156	Maintenance et rettayage panneaux CT	6.082,18 €
QIII	4288	Croif au réseau CT + nelloyage des partreaus CT	5 300,00 €
益	655	Amondis de TVA	2504
140	##III	intérêts emprunts	155 594,39 €
60	66112	ICHE	2 138,09 €
ø	i72	Reversement au budgel percept	€22 171,52 €
0/2	1811	DAF	4(9 15),11 (
		Telal	1242342,29 €

		RECEIVES	
CHAPTE	APTICLE	LEFILE	UCHERIT
001		Réwitot de lonctionnement reporté 2020	76 443,91 6
75	7588	Revente électricité 2021	154 000,00 €
75	7558	Revente Sigméthone 2021	173 000,004
0/2	777	Quote-port de subversion	36 893,384
		Total	1 140 342,27 (

Section d'investissement

		DEPENSES	
CHAPTRE	STORES	URELS	MONORE
15	7647	Remboursement emprunt	435 856,26 €
	2788	RAR 2020 and Jeur CT	1721,27 €
21	2188	Changement and Jeurs et panneaus Cf	25 000,000 f
	2057	Prise en charge portielle GER 744E	416 141.22 €
043	13911	Amorferement subversion	36 898.38 €
		Tofal	115 617,13 €

		RECEITES	
CHARITE	Affice	TEETE	VOIENT
100		Résultat d'inventigement reporté 2020	446 446 位有
2020	285	DAP TANE process	345 000,00 €
	25135	DAP TAVESSTIMENT	20100.00€
043	28181	DAF parrieous CT	100 449,55 €
	35188	DAP perseous CT	3,701,55 €
		total	915417,11 €

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
[2] 마리아([10] (10] (10] (10] (10] (10] (10] (10] (100
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	4
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Votes favorables	22
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



M MUSIAL Christian





Syndical Mote d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-21

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 12 avril 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 avril deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. VANDEVILLE David, Mme. RUSINEK Lydie, Francis, M.YUX Alain

Pouvoir:

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M MUSIAL Christian

- M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
- M. GOULOIS Bernard avait donné procuration à M. DUMONT Christophe
- M. CAMPBELL Marc avait donné procuration à M MUSIAL Christian

Etaient excusés:

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MEHAIGNERY Charly, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU, M.RICHARD Francis, Mme. BLEUZET Edith, M. GOULOIS Bernard



Syndicat Nixte d'Elimination et de VAlorbation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-21

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Vote du Budget Primitif 2021 principal avec reprise anticipée des résultats 2020 et sollicitation des contributions 2021 des EPCI membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu l'avis favorable porté sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) par le Comité Syndical du 8 mars 2021

Vu l'avis favorable du Bureau du 29 mars 2021

Considérant, la délibération n°2021-17 portant sur la reprise anticipée des résultats 2020.

Considérant, la loi de Finances de 2019 en matière de TVA sur le service public des gestions des déchets.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 » (tel que présenté dans la maquette budgétaire ci-jointe) dont les charges et recettes s'élèvent à :

Charges de fonctionnement : 35 581 516.23 € HT
 Recettes de fonctionnement : 35 581 516.23 € HT

Dépenses d'investissement : 9 111 217.14 € HT
 Recettes d'investissement : 9 111 217.14 € HT



2021-21

<u>Article 2</u>: de solliciter les EPCI membres à verser leur contribution 2021 au syndicat mixte par avances trimestrielles (termes à échoir), au titre de la compétence obligatoire (conformément à l'article 11.2 des statuts du syndicat mixte), soit pour :

Douaisis AGGLO

- Contribution annuelle TVA à 5.5 % : 2 880 876.29 € HT soit 3 039 324.49 € TTC
- Contribution annuelle TVA à 10 %: 8 199 417.14 € HT soit 9 019 358.85 € TTC

Soit une contribution trimestrielle globale de 2 770 073.36 € HT soit 3 014 670.83 € TTC

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin :

- Contribution annuelle TVA à 5.5 %: 2 291 096.08 € HT soit 2 417 106.36 € TTC
- Contribution annuelle TVA à 10 % : 6 520 811.92 € HT soit 7 172 893.11 € TTC

Soit une contribution trimestrielle globale de 2 202 977 € HT soit 2 397 499.87 € TTC

La Communauté de Communes OSARTIS MARQUION :

- Contribution annuelle TVA à 5.5 %: 837 954.61 € HT soit 884 042.12 € TTC
- Contribution annuelle TVA à 10 %: 2 384 947.75 € HT soit 2 623 442.52 € TTC

Soit une contribution trimestrielle globale de 805 725.59 € HT soit 876 871.16 € TTC

Article 3: de solliciter Douaisis Agglo à verser la contribution 2021 au syndicat mixte par avances trimestrielles (terme à échoir), au titre de compétence à la carte « haut de quai des déchèteries » (conformément à l'article 11.2 des statuts du syndicat mixte), soit :

Douaisis AGGLO

Contribution annuelle TVA à 5.5 %: 1 095 619.52 € HT soit 1 155 878.59 € TTC

Soit une contribution trimestrielle de 273 904.88 € HT soit 288 969.65 € TTC





S'Indicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

2021-21

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	4
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Votes favorables	22
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0







SYndicat Nute d'Elmination et de VAlorisation des Dechets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-22

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 12 avril 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixle d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 avril deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Céira, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. VANDEVILLE David, Mme. RUSINEK Lydie, Francis, M.YUX Alain

Pouvoir:

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M MUSIAL Christian

M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry

M. GOULOIS Bernard avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

M. CAMPBELL Marc avait donné procuration à M MUSIAL Christian

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MEHAIGNERY Charly, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU, M.RICHARD Francis, Mme. BLEUZET Edith, M. GOULOIS Bernard



Syndjoat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-22

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Demande de subvention d'équipement auprès de la Communauté D'Agglomération Hénin Carvin dans le cadre du budget primitif 2021.

Considérant, la volonté de la communauté d'Agglomération Hénin Carvin de participer au financement de la section d'investissement par le biais d'une « subvention d'équipement » versée dans le cadre du budget principal 2021 à hauteur de 1 000 000 €

Considérant, la délibération n°2021-19, portant sur le vote du budget primitif principal 2021.

Considérant, l'inscription budgétaire en recette d'investissement votée dans le cadre de ce budget primitif :

Article 1316 « subventions d'investissement » pour 1000 000 €

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical décide,

Article 1: De signer avec la Communauté d'Agglornération d'Hénin-Carvin une convention de subvention d'équipement à hauteur de 1 000 000 € au titre de l'exercice 2021.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18	
Dont titulaires	15	
Dont suppléants prenant part au vote	3	
Procurations	4	
Suffrages exprimés	22	
Majorité absolue	12	
Votes favorables	22	
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	





SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-23

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 12 avril 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 avril deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme, CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher.

Suppléant avant pris part au vote :

M. VANDEVILLE David, Mme. RUSINEK Lydie, Francis, M.YUX Alain

Pouvoir:

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M MUSIAL Christian

- M. BOURY Thierry avait donné procuration à M. PREIN Thierry
- M. GOULOIS Bernard avait donné procuration à M. DUMONT Christophe
- M. CAMPBELL Marc avait donné procuration à M MUSIAL Christian

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MEHAIGNERY Charly, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU, M.RICHARD Francis, Mme: BLEUZET Edith, M. GOULOIS Bernard



SYndical Mide d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 12 avril 2021

2021-23

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation du Président à signer le marché d'exploitation de la ressourcerie – 2021-AO-02

Considérant que le marché d'exploitation de la Ressourcerie d'Evin Malmaison arrive à échéance le 31 mai 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que le marché est conclu pour une période initiale de 31 mois, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2023, reconductible 2 fois 12 mois.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 31 janvier 2021.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 8 mars 2021 à 12h00.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 7 avril 2021,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché d'exploitation de la Ressourcerie d'Evin Malmaison avec la société DIE pour un montant prévisionnel de 583 329€ HT pour la durée du marché.







Application agrade E logalitación. 99_0E-962-291087201-24218412-E287127-DE.

SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

2021-23

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
4 T. S.	1000
Nombre de membres présents	18
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	4
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Votes favorables	22
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0





2021-24

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Autorisation de signer les conventions d'entente et d'application avec le Syndicat Valor'Aisne.

Considérant que le Syndicat Valor'Aisne souhaite moderniser ses équipements de tri afin de pouvoir trier les extensions de consignes de tri,

Considérant qu'un marché de conception réalisation a été passé en ce sens et des travaux doivent être réalisés entre juin et octobre 2021.

Considérant que pendant ces travaux, la production devra être partiellement interrompue et les déchets ne pourront pas être stockés sur toute la durée de l'arrêt

Considérant que le SYMEVAD est en capacité de traiter ce gisement sur son Centre de Tri d'Evin Malmaison et que cela lui permettrait d'optimiser pleinement le fonctionnement de cette unité.

Considérant la convention-cadre d'entente possible entre les deux collectivités qui permettrait au Syndicat Valor'Aisne d'assurer la continuité du service public de traitement de déchets.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 29 mars 2021

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer la convention cadre d'entente permettant la coopération entre les 2 syndicats.





99.DE-162-289197261-20319412-0292124-DE

Syndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

2021-24

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention d'application permettant le traitement des déchets d'un des syndicats par l'autre syndicat et fixant les conditions pratiques de la mise en œuvre de la coopération.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	4
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Votes favorables	22
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0









Syndicat Mixte d'Himination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean -Marie,

Suppléant avant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard.

Etaient excusés:

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mrne. PLANTIN Liliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie. Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

SYndical Wide d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-25

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : approbation du compte de gestion 2020 de la Régie « énergie renouvelable »

Après s'être fait présenter le budget primitif « énergie renouvelable » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif. l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancès et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

<u>Article 1</u>: de déclarer que le compte de gestion de la régie « énergie renouvelable » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



RECU EN PREFECTURE le 25/06/2021

Application agree E Argaite com 99_06-162-241147241-24211621-0242125-bt

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorsation des Déchets

2021-25

Nombre de membres en ex	xercice	26
Nombre de membres prése		15
Dont titulaires		12
Dont suppléants prenant p	art au vote	3
Procurations		1
Suffrages exprimés		16
Majorité absolue	200	9
Votes favorables		16
Votes défavorables		0
Abstentions		0
Ne prend pas part au vote		0



Christian MUSIAL

REÇU EN PREFECTURE 1c 25/06/2021 Application agent liquidacem

99 DE-862-298907291-26219621-0292126-DE

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean – Marie,

Suppléant avant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard,

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. PLANTIN Liliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/98/2821

Application agrees (legalitación)

99.0E-162-290107241-29011621-0242126-0E

Syndical Mixte d'Elmination et de VAlorsation des Déchets
99_0E=#62-2409072#1-2021#621-0242326-0

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-26

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: approbation du compte de gestion 2020 - budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part



REÇU EN PREFECTURE le 25/86/2021

Application agreen Engaltection 99_0E = 662-2010167241-21214621-0292126-08

SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Christian MUSIAL



Comité syndical du 21 juin 2021



SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean –Marie,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard.

Etaient excusés:

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. PLANTIN Liliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-27

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Approbation du compte administratif 2020 de la Régie « énergie renouvelable »

Considérant que la balance générale du compte administratif 2020 s'établit comme suit :

	EXPLOI	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
UBELLES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	
Résultats reportés		139 773,13		331 383,85		471 156,98	
Opérations de l'exercice	1 093 733,12	1 050 423,90	472 753,38	587 835,55	1 566 486,50	1 638 259,45	
Résultat de l'exercice	43 309,22			115 082,17		71 772,95	
Totaux	1 093 733,12	1 190 197,03	472 753,38	919 219,40	1 566 486,50	2 109 416,43	
Résultats de clôture		96 463,91		446 466,02		542 929,93	
Restes à réaliser			1 721,27		•	Estandanien	
Totaux cumulés	1 093 733,12	1 190 197,03	474 474,65	919 219,40	1 566 486,50	2 109 416,43	
Résultats défnitifs		96 463,91		444 744,75	Y Y	541 208,66	

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

<u>Article 1</u>: d'approuver le compte administratif du budget « énergie renouvelable » 2020 et de donner décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2020.



SYndicat Mixte d'Elimination et de V. Norbation des Déchets

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	- 8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote*	1



Christian MUSIAL

(*) Le Président ne prend pas part au vote



SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean – Marie,

Suppléant avant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard,

Etalent excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. PLANTIN LIliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie. Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-28

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Approbation du compte administratif 2020 du budget principal

	FONCTIO	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	
Résultats reportés		9 919 114,74		2 034 305,09		11 953 419,83	
Opérations de l'exercice	34 510 787,23	26 577 153,76	4 218 381,72	6 356 782,92	38 729 168,95	32 933 936,68	
Résultat de l'exercice	7 933 633,47			2 138 401,20	5 795 232,27		
Totaux	34 510 787,23	36 496 268,50	4 218 381,72	8 391 088,01	38 729 168,95	44 887 356,51	
Résultats de clôture		1 985 481,27		4 172 706,29		6 158 187,56	
Restes à réaliser			1 506 518,86	10 237,50	1 506 518,86	10 237,50	
Totaux cummulés	34 510 787,23	36 496 268,50	5 724 900,58	8 401 325,51	40 235 687,81	44 897 594,01	
Résultats définitifs		1 985 481,27		2 676 424,93	37.44.98.10.04.397.5.5.5	4 661 906,20	

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

<u>Article 1</u>: d'approuver le compte administratif du budget principal 2020, et de donner décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2020

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote*	1

Christian MUSIAL

(*) Le Président ne prend pas part au vote

SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorsation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme, CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean – Marie,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard,

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. PLANTIN Liliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme: RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

P#_DE-#62-290907241-20210621-0242129-D

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-29

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : affectation du résultat 2020 – Budget « énergie renouvelable »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 96 463.91 €

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de 444 744.75 € (restes à réaliser inclus).

Considérant la délibération 2021-18 partant sur la reprise anticipée des résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Considérant que le compte administratif 2020 ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation sur le budget primitif 2021.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation de résultat 2020

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

<u>Article 1</u>: De reporter en totalité l'excédent de fonctionnement cumulé 2020 (002) sur l'exercice 2021 soit 96 463.91 €.



REÇU EN PREFECTURE le 25/86/2821

Application agree (.legalitecture 76_06=162=201047201-20210621-2242129-00*

SYndicat Made d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

Nambre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Christian MUSIAL

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-30

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean-Marie,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard,

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. PLANTIN Liliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fablenne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-30

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affectation du résultat 2020 – Budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 985 481.27 €.

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent d'investissement currulé de 2 676 424.93 € (restes à réaliser inclus).

Considérant la délibération 2021-19 portant sur la reprise anticipée des résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Considérant que le compte administratif 2020 ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation sur le budget primitif 2021.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation de résultat 2020 Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

<u>Article 1</u>: De reporter en totalité l'excédent de fonctionnement cumulé 2020 (002) sur l'exercice 2021 soit 1 985 481.27 €.







Te 25/06/2021 Application agreent legislation 74_DE-162-210197281-30214621-0242130-SF



SYndicat Mixte d'Eimination et de VAlorisation des Déchets

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 15	
Dont titulaires	12	1
Dont suppléants prenant part au vote	3	Le Président
Procurations	- 1	
Suffrages exprimés	16	
Majorité absolue	9	
Votes favorables	16	N.
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	Christian MUSIAL
Ne prend pas part au vote	0	Christian Musice
STATEMENT STATEMENT OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATEMENT OF THE STAT		



SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se

sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean – Marie,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard,

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme, VAILLANT Lucie, Mme, CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme, PLANTIN Liliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme, FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme, SANCHEZ Caroline, Mme, LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme, CUVILLIER Valérie, Mme, BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme, RUSINEK Lydie, Mme, TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme, PETIT Valérie, Mme, LICTECVOUT Sylvie, Mme, DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme, WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

Application asyste F legatio com
99_DE-162-240487291-24218621-0242181-0E

SYndicat Mote d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-31

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Comptabilité analytique 2020 budget principal

La comptabilité analytique du syndicat, à un double objectif. Premièrement, elle permet d'identifier pour chaque agglomération le coût réel de la gestion des déchets par filières pour un exercice comptable N, permettant ainsi de connaître les enjeux financiers et les leviers potentiels d'optimisation. Deuxièmement, selon les statuts du SYMEVAD, de procéder à la régularisation des contributions des EPCI en fonction des couts réellement constatés lors d'un exercice N.

L'exercice comptable 2020 s'est clôturée par l'approbation du compte administratif 2020 (délibération n°2021-28).

Considérant que l'approbation du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 985 481, 27 €.

Considérant, que cet excédent de fonctionnement a été mobilisé en intégralité dans le cadre du vote du budget primitif 2021.

Après, avoir entendu le bilan analytique des charges et des recettes de traitement pour chaque territoire membre du syndicat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

<u>Article 1</u>: De ne procéder à aucune régularisation sur les contributions des agglomérations membres au titre de l'année 2020.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

LePrésident

Christian MUSIAL



SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-32

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean-Marie.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

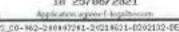
Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bemadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard.

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bemadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. PLANTIN Litiane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis







Syndicat Mixte d'Elmination et de VAlorsation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-32

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : adhésion à un groupement de commande et autorisation de signer les marchés

Considérant que la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a prévu la simplification et l'harmonisation des règles de tri des déchets recyclables et notamment des emballages plastiques sur tout le territoire d'ici la fin de l'année 2022.

Considérant que dans un contexte d'appels à projets nationaux permettant de bénéficier des soutiens financiers, l'ADEME et CITEO attirent l'attention des collectivités sur le fait d'étudier des territoires plus grands, afin de réaliser des économies d'échelle permettant d'atteindre des coûts de tri maîtrisés, d'améliorer les conditions de travail ainsi que la qualité des matériaux produits.

Considérant que le Centre de Tri du SYMEVAD, exploité depuis 2011 par la société SUEZ, a une capacité de tri de 30 000 T/an et fait partie des unités sur lesquelles a été engagée une réflexion technique et économique préalable à sa transformation pour la mise en œuvre des extensions des consignes de Tri (ECT).

Considérant que le SYMEVAD a lancé en 2019/2020, une étude territoriale permettant d'évaluer l'intérêt d'une mutualisation des gisements de différentes collectivités voisines de son territoire.

Considérant qu'à l'issue de l'étude territoriale, le SYMEVAD, le SMAV et la CCPC ont choisi de s'engager dans une réflexion de coopération et souhaitant constituer un groupement de commande permettant le portage d'une étude commune de définition du montage juridique le plus approprié au projet de centre de tri commun.

Considérant que le groupement de commande est régi par une convention qui définit les rèales entre l'ensemble de ses membres.

Considérant que le SYMEVAD, désigné coordonnateur du groupement, sera chargé d'organiser, dans le respect du Code de la Commande Publique. l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Le SYMEVAD procédera, en tant que coordonnateur, à la notification du marché au(x) prestataire(x) retenu(s).

Considérant que l'estimation des besoins exprimés par les membres du groupement est inférieure au seuil au-delà duquel une procédure formalisée doit être mise en œuvre, la ou les consultations prendrant la forme d'une procédure adaptée exonérant le groupement de commandes de recourir à une commission d'appel d'offres pour l'attribution du(es) marché(s) public(s).



Syndicat Mixte d'Elminaton et de VAlorsation des Déchets

En conséquence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L.1414-3;

Vu le Code de la Commande Publique, en particulier les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment ses dispositions concernant l'extension des consignes de tri ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 10 mai 2021

Vu la délibération n° 2021-en date du 16 juin du SMAV

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical décide,

- Article 1 : d'autoriser l'adhésion du SYMEVAD au groupement de commandes permettant le portage d'une étude commune dans le cadre d'un projet de coopération pour la construction d'un centre de tri des emballages avec le SMAV et la Communauté de Communes Pévèle-Carembault
- <u>Article 2</u>: d'accepter les termes de la convention constitutive du graupement de commandes ci annexée.
- <u>Article 3</u>: d'autoriser le Président à signer la convention de groupement ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.
- <u>Article 4</u>: d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le résident

Christian MUSIAL





REÇU EN PREFECTURE 1e 25/86/2821

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean-Marie,

Suppléant avant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bemadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard.

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. PLANTIN Liliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis





REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2821

Application agreed i legalité com

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-33

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Chambre régionale des comptes – rapport définitif période 2015-2020

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion du SYMEVAD et au contrôle de ses comptes pour la période 2015-2020.

Considérant que le contrôle a été engagé en date du 11 juin 2020.

Considérant qu'à l'issue de l'instruction, le magistrat a adressé aux services, en date du 2 février 2021, son rapport d'observations provisoire.

Considérant que Le SYMEVAD a répondu par écrit dans le délai de contradiction prévu par le code des juridictions financières.

Considérant qu'à réception des réponses apportées par les services, la Chambre régionale des Comptes a notifié son rapport d'observations définitives le 7 mai 2021.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, le SYMEVAD disposait d'un délai d'un mois pour apporter une réponse écrite aux observations définitives de la Chambre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 7 juin 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions financières et notamment ses articles L.211-4 et L.241-11

Le Comité Syndical,

Article 1 : prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France (rapport ci-joint).





RECU EN PREFECTURE le 25/86/2821

Application agreen E-legalitectum
99_06=462-2001992201-20219621-0292201-0E

S'Andicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Christian MUSIAL





REÇU EN PREFECTURE

1e 25/06/2021

Applicates agent Lapita com

09.0E-862-218807211-20218621-3242134-DE

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYMEVAD Séance du 21 juin 2021

Le 21 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsleur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 juin deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. CAMPBELL Marc, M. HERMANT Jean-Marie,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. THOREZ Michel, M. PEDERENCINO Michel, M. BAEY Olivier,

Pouvoir:

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. GOULOIS Bernard,

Etaient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. PLANTIN Liliane, DAPVRIL Romain, M. SAINT ÁUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis,





REÇU EN PREFECTURE 16 25/86/2821

Apptionen agsate Etogette eine. 99_0E-062-201087201-20216621-0242134-0E

Intitulé de poste

SYndicat Nixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 21 juin 2021

2021-34

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: suppression de postes

Considérant le départ du responsable déchèteries-ressourceries,

Considérant que les projets de développement des ressourceries sont ajournés,

Considérant la réorganisation du service technique du SYMEVAD.

Considérant le recrutement d'un Directeur des services techniques afin d'occuper les missions du Responsable des grands projets, tout en encadrant le personnel du service technique,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme annexés,

Le Comité Syndical décide :

Grade

Abstentions

Ne prend pas part au vote

Article 1: La suppression des emplois permanents suivants :

Temps de travail

Ingénieur	35h	Α	Responsable grands projets
Ingénieur	. 35h	Α	Responsable ressourceries-déchèteries
Nombre de men	nbres en exercice	26	1
Nombre de men		15	
Dont titulaires	07280000#-12-86089950X	12	Le President
Dont suppléants	prenant part au vote	3	V.
Procurations	Car may be a second	1	7
Suffrages exprim	és	16	
Majorité absolue			1 120000 200000
Votes favorables	The state of the s	16	Christian MUSIAL
Votes défavorab	oles	0	

0

Catégorie



SYMEVAD - Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DEUBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 27 septembre 2021

Le vinat-sept septembre deux mille vinat et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la canvocation qui leur a été adressée le vingt et un septembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUICHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.WERQUIN Mildred

Etaient excusés :

M.BIZET Gérard M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MASSON Alain, M.MONCHY Jean-Marie M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SZCZUREK Christopher , M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

6 DE-462-244907291-20214927-8082105-DE

SYMEVAD – Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-35

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché d'exploitation du Centre de Tri - 2021-AO-06

Considérant que le marché d'exploitation du Centre de Tri d'Evin Malmalson arrive à échéance le 30 novembre 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que le marché est conclu pour une période initiale de 13 mois, soit du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2022, reconductible 4 fois 3 mois.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 8 juillet 2021.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 30 août 2021 à 17h00 et qu'un seul candidat a déposé une offre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 22 septembre 2021,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché d'exploitation du Centre de tri d'Evin Malmaison avec la société SUEZ pour un montant prévisionnel de 7 621 500 € HT pour la durée du marché.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

e Président

Christian MUSIAL



Comité syndical du 27 septembre 2021

SYMEVAD – Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 27 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt et un septembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUICHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.WERQUIN Mildred

Etalent excusés:

M.BIZET Gérard M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MASSON Alain, M.MONCHY Jean-Marie M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

RECUEN PREFECTURE

1a 28/09/2021

Application agreed Regular curri

39 38-462-280107291-29229927-0092198-10

Syndicat Wiste d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-36

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Autorisation de signer le marché d'AMO dans le cadre des études, de l'établissement du projet et de la modernisation du process du centre de Tri d'Evin Malmaison dans l'optique du passage aux Extensions de Consignes de Tri – 2021-AO-07

Considérant que Le Centre de Tri du SYMEVAD est exploité depuis 2011 par la société SUEZ. Ce Centre de tri, d'une capacité de 30 000 T/an fait partie des unités sur lesquelles a été engagée une réflexion technique et économique préalable à sa transformation pour la mise en œuvre des extensions des consignes de Tri.

Considérant que pour répondre aux extensions de consignes de tri et rendre possible le tri d'un flux entrant qui va évoluer en volume et en composition, les centres de tri nécessitent d'être modernisés et davantage mécanisés, voire robotisés.

Considérant que Le SYMEVAD a lancé, le 24 juillet, une consultation afin de trouver une AMO dans le cadre des études, de l'établissement du projet et de la modernisation du process du centre de tri d'Evin Malmaison dans l'optique du passage aux extensions de consignes de tri à l'ensemble des résines plastiques.

Considérant que la durée prévisionnelle globale et maximale pour l'exécution de l'ensemble des prestations (tranche ferme +t ranche optionnelle) est fixée à 36 mois.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 24 juillet 2021.

Considérant que La date limite de remise des offres était fixée au 8 septembre 2021 à 12h00 et que quatre candidats ont déposé une offre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 22 septembre 2021,

Le Comité Syndical décide :



REÇU EN PREFECTURE

1e 29/89/2821

Application agrice 6 legalite come

99_0E-962-2199197201-2021927-0292196-0E

MUSIAL

S'indicat Mixie d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

Article 1: d'autoriser le Président à signer le marché d'AMO dans le cadre des études, de l'établissement du projet et de la modernisation du process du centre de tri d'Evin Malmaison dans l'optique du passage aux extensions de consignes avec le groupement composé des sociétés suivantes : ARTELIA/PARME Avocats/Cyrus industries pour un montant estimatif de 264 618 € HT.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26	Leceres
Dont titulaires	14	100
Dont suppléants prenant part au vote	3	
Procurations	0	CON.
Suffrages exprimés	17	
Majorité absolue	9	Christian
Votes favorables	17	4
Votes défavorables	0	1
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	



REÇU EN PREFECTURE

1e 29/89/2821

Application agreed Engalments

9_DE-462-2000072V1+24210927-0242107-DE

Syndicat Vixte d'Elimination et de VAlarisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 27 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt et un septembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUICHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.WERQUIN Mildred

Etaient excusés :

M.BIZET Gérard M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MASSON Alain, M.MONCHY Jean-Marie M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.YANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.



REÇU EN PREFECTURE

1e 29/89/2021

Application appele 6 legiste cum
99_06_960_200097201-00210927-0202157-06

Sindical Mixle d'Elmination et de VAlorbation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-37

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Autorisation de signer le marché d'AMO dans le cadre de la passation d'un marché de conception réalisation exploitation d'une unité de traitement des effluents du TVME – 2021-PA3-02

Considérant que l'unité TVME été conçue par un groupement TIRU/RAMERY dans le cadre d'un marché en dialogue compétitif de conception réalisation exploitation. L'exploitation a été gérée par la société HENERGIANE (filiale à 100% du groupe TIRU devenue DALKIA Wastenergy) entre 2015 et 2019. Le contrat d'exploitation s'est achevé au 31 décembre 2019.

Considérant que dans le cadre de son activité, le TVME rejette des effluents qu'il convient de traiter avant de les renvoyer vers la station d'épuration d'Hénin Beaumont, voisine du TVME.

Considérant que le SYMEVAD a lancé une procédure visant à trouver une AMO susceptible d'accompagner le SYMEVAD dans la validation du choix du process à mettre en œuvre pour le traitement des effluents du TVME et plus particulièrement la pollution azotée.

Considérant que cette mission comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Considérant que la durée prévisionnelle globale et maximale pour l'exécution de l'ensemble des prestations (tranche ferme +t ranche optionnelle) est fixée à 24 mois.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 21 juillet 2021.

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 8 septembre 2021 à 12h00 et qu'un seul candidat a déposé une offre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'ayis favorable de la CAO en date du 22 septembre 2021,



REÇU EN PREFECTURE

1e 29/09/2621

Applemen agrée E legalité com

99_0E-162-200187201-39210927-0202137-0E

S'indicat Mide d'Elimination et de VAlaisation des Déchets

Le Comité Syndical décide :

Article 1: d'autoriser le Président à signer le marché d'AMO dans le cadre de la passation d'un marché de conception réalisation exploitation d'une unité de traitement des effluents du TVME avec la société IRH Ingénieur Conseil pour un montant estimatif de 110 525 € HT.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	. 0
Ne prend pas part au vote	0

Le Presiden

Christian MUSIAL



REÇU EN PREFECTURE

1e 29/09/2021

Application appené legalacion

19 25-463-200197201-20219927-0202136-05

SYMEVAD - Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 27 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt et un septembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme, CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUICHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.WESMAEL David

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.WERQUIN Mildred

Etalent excusés :

M.BIZET Gérard M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MASSON Alain, M.MONCHY Jean-Marie M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.



RECU EN PREFECTURE

Le 29/09/2821.

Application appele f degalate care.

59: 85: 852-2001/7/301-2121/8027-0202108-FE

SYMEVAD - Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-38

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation donnée au Président de signer le protocole DALKIA (CSR)

Considérant Dans le cadre de « l'étude faisabilité relative à l'implantation d'une chaufferie CSR sur le territoire du SYMEVAD » confiée au groupement des Bureaux d'études SAGE ENGINEERING / BESTENERGIES GROUPE, un important potentiel de consommation de chaleur a été relevé sur le site et à proximité de l'usine Renault DOUAL.

Considérant que ce potentiel de consommation est susceptible d'être la base d'un projet de chaufferie CSR de grande ampleur en capacité de valoriser l'ensemble des CSR produits par le TVME,

Considérant que des rencontres ont été réalisées entre les élus du SYMEVAD et les représentants du constructeur automobile.

Considérant que pour rappel, Renault a communiqué avant l'été sur les ambitions du groupe vis-à-vis de l'usine George BESSE et prévoit d'en faire le site phare du projet « Renault ElectriCity ». L'industriel a confié à DALKIA toute l'ingénierie relative à la partie « énergie » du futur site en demandant de proposer des solutions innovantes et performantes en matière de décarbonation de leurs consommations (isolation des bâtiments, optimisation de la consommation des process et fourniture énergétique).

Considérant que DALKIA propose dans la partie « fourniture énergétique » (chaleur et/ou électricité) d'alimenter l'usine via une chaufferie CSR.

Considérant qu'au regard des aspects stratégiques et confidentiel des échanges d'informations nécessaires entre DALKIA et le SYMEVAD pour élaborer ensemble la proposition auprès du constructeur automobile, il est envisagé de signer un « protocole d'accord de partenariat », dont le projet est en pièce jointe, permettant de matérialiser les bases de cette coopération.



REÇU EN PREFECTURE

1a 29/09/2021

Application agrees | legalite com

99_0E-962-200997291-29219927-0202138-0E

SYndicat Miste d'Elimination et de VAlarisation des Déchets

Considérant

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 septembre 2021,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord de partenariat (en pièce jointe) avec la société DALKIA

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26	Le President
Dont titulaires	17	Le Fresideni
	14	13
Dont suppléants prenant part au vote	3	
Procurations	0	(d P)
Suffrages exprimés	17	
Majorité absolue	9	Christian MUSIAL
Votes favorables	17	
Votes défavorables	0	1
Abstentions	0	la l
Ne prend pas part au vote	0	



REÇU EN PREFECTURE

16 29/09/2021

***Partien agree | hegalization

99_00-862-200117201-21230127-021239-00

S'inglogt Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 27 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndical Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsleur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt et un septembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUICHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.WERQUIN Mildred

Etalent excusés:

M.BIZET Gérard M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MASSON Alain, M.MONCHY Jean-Marie M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.



REÇU EN PREFECTURE

1e 29/09/2021

Application agrees 6 legalitacions
19 DE-842-200187201-20219927-0202109-1E

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 27 septembre 2021

2021-39

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: rapports annuels 2019 et 2020

Considérant que l'article L-2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose la rédaction d'un rapport annuel sur la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Considérant que le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 détaille les éléments que doit comporter ce rapport annuel. Cela concerne essentiellement des indicateurs techniques et financiers ainsi que l'explication des modalités de fonctionnement du service.

Considérant qu'en raison du contexte particulier de l'exercice 2020(crise sanitaire, changement de Direction, report des élections), le rapport annuel n'avait pas fait l'objet de la délibération nécessaire.

Considérant la présentation des rapports annuels 2019 et 2020 lors de la Commission consultatives des services publics locaux (CCSPL),

Vu l'avis favorable des membres de la CCSPL en date du 22 septembre 2021,

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : de valider les rapports annuels 2019 et 2021 ci-annexés.

Article 2 : de diffuser le rapport annuel à toutes les communes membres du SYMEVAD et d'en permettre la consultation via le site internet de la collectivité.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 17	Le Président
Dont titulaires	14	MEVAN
Dont suppléants prenant part au vote	3	3
Procurations	0	
Suffrages exprimés	17	1
Majorité absolue	9	Ghristian MUSIAL
Votes favorables	17	
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	0
AND COMPANY OF THE CO		1

SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-40

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mrne. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Mansieur DUMONT

Etalent excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

DE-060-240407201-00011248-0202149-RE

SYndicat Nixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-40

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Autorisation de signer le marché de valorisation des gravats et d'élimination des déchets d'amignte lié issus des déchèteries du SYMEVAD - 2021-AO-03

Considérant que le marché actuel correspondant au traitement d'une partie des déchets issus des déchèteries du territoire du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que ce marché est alloti en 4 lots :

Lot 1 : valorisation des gravats et autres déchets inertes (secteur CAHC)

Lot 2 : valorisation des gravats et autres déchets inertes (secteur Douaisis Agglo)

Lot 3: valorisation des gravats et autres déchets inertes (secteur CC Osartis Marquion)

Lot 4 : Elimination des déchets d'amiante lié

Considérant que le marché est conclu pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024,

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 1st octobre 2021.

Considérant Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 18 retraits identifiés et de 7 retraits anonymes.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 4 novembre 2021 à 12h00 et qu'un seul candidat a déposé une offre pour les 3 premiers lots et 2 autres pour le lot n°4.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

9_3E+462-2400072#1-262112#8-D20214#-DE

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-40

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 novembre 2021 et a déclaré les sociétés suivantes attributaires :

- Lot 1 : (Gravats du secteur CAHC) société STB
- Lot 2: (Gravats du secteur CAD) Société STB
- Lot 3 : (Gravats du secteur CC Osartis Marquion) Société STB
- Lot 4: (Amiante Ciment) Société BAUDELET

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des déchets des déchèteries (2018-AO-03) avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : STB pour un montant estimatif de 132 000 € HT pour la durée du marché

Lot 2 : STB pour un montant estimatif de 174 000 € HT pour la durée du marché

Lot 3 : STB pour un montant estimatif de 80 634 € HT pour la durée du marché

Lot 4 : BAUDELET pour un montant estimatif de 108 000 € HT pour la durée du marché

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	16
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0





2021-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vinat et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vinat et un.

Titulaires présents:

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants avant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme, WERQUIN Mildred.

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etalent excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme, CUVILLIER Valérie, Mme, BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme, PETIT Valérie, Mme, LICTECVOUT Sylvie, Mme, DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

2021-41

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché de valorisation du bois issu des déchèteries du SYMEVAD – 2021-AO-10

Considérant que le marché actuel correspondant à la valorisation du bois issu des déchèteries du territoire du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que cet accord cadre est composé d'un seul lot.

Considérant que le marché est conclu pour une période de 12 mais, soit du 1# janvier 2022 au 31 décembre 2022 mais que deux (2) périodes de reconduction de 12 mais chacune sont possibles.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 8 octobre 2021.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 12 retraits identifiés et de 5 retraits anonymes.

Considérant que les opérateurs économiques devalent rendre leurs offres pour le 12 novembre 2021 à 12h00 et que quatre (4) candidats ont déposé une offre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 novembre 2021 et a déclaré la société SUEZ RV Nord Est attributaire

Le Comité Syndical décide :



Synaicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-41

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de valorisation du bois issu des déchèteries (2018-AO-10) avec la société Suez RV Nord Est pour un montant estimatif de 924 000 € HT pour la durée globale du marché

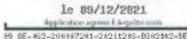
Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	16
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0





Comité syndical du 6 décembre 2021





SYndicat Mixte d'Elmination et de V. Marisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vinat et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants avant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme, WERQUIN Mildred.

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric. Mme. VAILLANT Lucie. Mme. CORDONNIER Bernadette. M. WESMAEL David, Mme, CUVILUER Valérie, Mme, BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme, FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

2021-42

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché de traitement des Déchets Diffus Spécifiques issus des déchèteries du SYMEVAD – 2021-AO-04

Considérant que le marché actuel correspondant au traitement des Déchets Diffus Spécifiques issus des déchèterles du territoire du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que cet accord cadre est composé d'un seul lot.

Considérant que le marché est conclu pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 5 octobre 2021.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 12 retraits identifiés et de 2 retraits anonymes.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 8 novembre 2021 à 12h00 et que deux (2) candidats ont déposé une offre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 novembre 2021 et a déclaré la société ARF attributaire.

Le Comité Syndical décide :



REÇU EN PREFECTURE

1e 89/12/2621

Application agrées | Application |
99_0E-662-210167281-24211245-0202142-05

SYndicat Nixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-42

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) issus des déchèteries (2018-AO-04) avec la société ARF pour un montant estimatif de 364 732,80 € HT pour la durée globale du marché

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	16
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Christian Musial

2021-43

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mrne. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants avant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis



REÇU EN PREFECTURE

10 89/12/2021

Application agrane Edingular come
79_00=002-249107241-20211240-0202140-0E

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-43

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché de traitement des OMR du SYMEVAD

(mini : 5 000 T - maxi :10 000 T) - 2021-AO-08

Considérant que le marché actuel de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que cet accord cadre est composé d'un seul lot.

Considérant que le marché est conclu pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 8 octobre 2021.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 13 retraits identifiés et de 7 retraits anonymes.

Considérant que les opérateurs économiques devalent rendre leurs offres pour le 8 novembre 2021 à 12h00 et que deux (2) candidats ont déposé une offre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 novembre 2021 et a déclaré la société INOVA attributaire

Le Comité Syndical décide :



REÇU EN PREFECTURE 16 89/12/2821

19,0E-662-204197201-20211205-0242141-0E

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-43

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des OMR du SYMEVAD (2018-AO-08) avec la société INOVA pour un montant estimatif de 1 770 000 € HT pour la durée globale du marché

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Manager de la confession de describes	01
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Dont titulaires	16
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0





S'Indicat Nixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants avant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-44

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Autorisation de signer le marché de traitement des OMR du SYMEVAD

(mini: 2 000 T maxi 4 000 T) - 2021-AO-11

Considérant que le marché actuel de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que cet accord cadre est composé d'un seul lot.

Considérant que le marché est conclu pour une période de 24 mais, soit du 1et janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 8 octobre 2021.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 12 retraits identifiés et de 4 retraits anonymes.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 12 novembre 2021 à 12h00 et que trois (3) candidats ont déposé une offre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 novembre 2021 et a déclaré la Syndicat Mixte SIAVED attributaire

Le Comité Syndical décide :

2021-44

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des OMR du SYMEVAD (2018-AO-11) avec le SIAVED pour un montant estimatif de 618 000 € HT pour la durée du marché

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	16
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



2021-45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsleur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents:

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred.

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean – Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mrne. DUPUIS Fablenne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis



SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-45

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Autorisation de signer le marché de traitement des refus du Centre de Tri du SYMEVAD - 2021-AO-09

Considérant que le marché actuel de traitement des Refus du Centre de Tri du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que cet accord cadre est composé de deux lots.

Lot 1: Traitement des refus de tri (mini: 2000 T maxi 4000 T)

Lot 2: Traitement des refus de tri (mini: 1 000 T maxi 3 000 T)

Considérant que le marché est conclu pour une période de 24 mais, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 6 octobre 2021.

Considérant Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 11 retraits identifiés et de 5 retraits anonymes.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 08 novembre 2021 à 12h00 et au un seul candidat a déposé une offre pour les 2 lots.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Considérant la Commission d'Appet d'Offres s'est réunie le 29 novembre 2021 et a déclaré les sociétés suivantes attributaires :

- Lot 1: (Traitement des refus de tri 2000T/4000T) société SUEZ RV Nord Est
- Lot 2: (Traitement des refus de tri 1000T/3000T) Société SUEZ RV Nord ESt

Le Comité Syndical décide :

SYndical Mode d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

Application agree E legalite own 99_DE-962-208197205-20211298-0292145-3E

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-45

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des refus du Centre de Tri du SYMEVAD (2018-AO-09) avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : SUEZ RV Nord Est pour un montant estimatif de 756 000 € HT pour la durée du marché
- Lot 2 : SUEZ RV Nord Est pour un montant estimatif de 378 000 € HT pour la durée du marché

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	16
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

Christian Musial



SYndicat Nixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Céila, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred.

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etalent excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis



Syndicat Mixte d'Elmination et de V Montation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-46

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Autorisation de signer le marché de traitement des refus issus du TVME – 2021-AO-05

Considérant que le marché actuel de traitement des Refus issus du TVME du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que cet accord cadre est composé de quatre lots.

Lat 1 : Traitement des refus légers

Lot 2: Traitement des refus lourds

Lot 3: Traitement des refus issus du bypass M4 Lot 4: Traitement des refus issus du bypass M5

Considérant que le marché est conclu pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 11 octobre 2021.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 11 retraits identifiés et de 5 retraits anonymes.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 08 novembre 2021 à 12h00 et que deux (2) candidat ont déposé une offre.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

SYndicat Nixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-46

Considérant la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 novembre 2021 et a déclaré les sociétés suivantes attributaires :

- Lot 1 : (Traitement des refus légers) société VANHEEDE
- Lot 2: (Traitement des refus lourds) Société VANHEEDE
 - Lot 3 : (traitement des refus du bypass M4)) Société SUEZ RV Nord

Est

Lot 4 : (Traitement des refus du bypass M5) Société SUEZ RV Nord

Est

Le Comité Syndical décide :

- Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des refus du TVME (2018-AO-05) avec les sociétés suivantes :
- Lot 1 : VANHEEDE pour un montant estimatif de 2 070 000 € HT pour la durée globale du marché
- Lot 2 : VANHEEDE pour un montant estimatif de 1 207 500 € HT pour la durée globale du marché
- Lot 3 : SUEZ RV Nord Est pour un montant estimatif de 549 000 € HT pour la durée alobale du marché
- Lot 4 : SUEZ RV Nord Est pour un montant estimatif de 6 588 000 € HT pour la durée alobale du marché
- Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents		26 18
Dont titulaires		16
Dont suppléants prenant part au vote		2
Procurations		1
Suffrages exprimés	d.	19
Majorité absolue		10
Votes favorables		19
Votes défavorables		0
Abstentions		0
Ne prend pas part au vote		0

(e-Président

Christian Musial

2021-47

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean – Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

2021-47

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché 2019-AO-03 – exploitation du TVME

Considérant qu'en date du 28 octobre 2020, le SYMEVAD lançait une consultation portant sur la réalisation d'une étude juridique, technique et financière visant à conseiller le Syndicat sur le choix du meilleur mode d'exploitation de son unité de traitement des ordures ménagères, le TVME (Tri Valorisation Matière et Energie) dont le contrat d'exploitation arrivera à échéance au 31 décembre 2021.

Considérant qu'à l'issue de cette mission, le SYMEVAD a choisi de recourir à la procédure du marché public global de performance (MPGP). Une consultation a donc été lancée le 15 avril 2021 pour une remise des candidatures le 14 mai. A l'issue de cette première phase, 2 candidats ont été retenus : OPTYMA et SUEZ (candidat sortant).

Considérant que les offres étaient initialement attendues pour le 6 septembre mais suite à la demande d'un candidat, un délai d'un mois supplémentaire a été accordé et les offres sont attendues pour 4 octobre.

Considérant qu'au regard des délais impartis, de la programmation des auditions qui précéderont la remise des offres finales, le SYMEVAD souhaiterait prolonger de quelques mois le marché en cours de façon à bénéficier d'un temps de réflexion et d'analyse supplémentaire et de prendre en compte tous les paramètres qui l'aideront à faire son choix et de permettre, le cas échéant, de donner les délais nécessaires de transition entre les deux exploitants s'ils s'avéraient différents.

Considérant qu'au regard de l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique, la modification du marché, induite par cet avenant, n'est pas substantielle.

Considérant que le caractère non substantiel de cet avenant, permet à la collectivité de ne pas cumuler son montant à celui de l'avenant précédemment conclu.

99_BE-452-240047201-24211248-0242147-DE

SYndicat Nixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-47

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

VU l'article R2194-7 du CCP

Vu l'avis de la CAO en date du 22 septembre 2021,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2019-AO-03 attribué à la société SUEZ, soit une majoration de 3 917 977 € HT soit un impact de 16,44% sur le marché initial.

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2022

Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de membres présents	18	- L
Dont titulaires	16	Le Pro
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	1	-
Suffrages exprimés	19	123
Majorité absolue	10	63
Votes favorables	19	Christic
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	



2021-48

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred.

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

Syndicat Mixte d'Elmination et de VAlarbation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-48

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Régularisation des bases d'assujettissement en matière de TVA de la contribution obligatoire 2021.

Considérant, la délibération 2021-21 portant sur le montant des contributions 2021 sollicité auprès de nos agglomérations membres voté dans le cadre du budget primitif 2021.

Considérant, la loi de finances 2021, relative à l'application d'un taux de TVA réduit à 5.5 % pour certaines prestations relevant du service public de gestion des déchets applicable dès le 01 janvier 2021, les autres prestations relevant du taux de TVA à 10 %.

Considérant, que lors du vote du budget primitif 2021, la contribution obligatoire s'est vue appliquer un taux de TVA différencié (5.5 % et 10 %), bien que la loi de finances 2019, ne précise pas le taux applicable par les syndicats aux refacturations de ses collectivités membres.

Considérant, que pour déterminer les bases d'assujétissement de la contribution 2021 en matière de TVA (5.5 % et 10 %), le SYMEVAD, s'est appuyé sur sa comptabilité analytique et plus précisément sur les masses financières prévisionnelles 2021 (en dépenses article budgétaire 611 « contrats d'exploitation ») applicables à chaque filière de traitement pouvant prétendre à un taux réduit.

Considérant, que ce travail a permis de définir des ratios d'assujettissement globaux pour la contribution obligatoire et ainsi déterminer la part de la contribution relevant du taux de TVA à 5.5 % èt à 10 %.

Considérant, que lors de l'élaboration du budget primitif 2021 et de son vote, certaines incertitudes pesalent sur l'application du taux de TVA à 5.5 % pour quelques fillères de traitement.

Considérant, que pendant la période postérieure au vote du budget primitif 2021, la modification des articles 278-0 bis et 279 du Code Général des Impôts (CGI) est venue compléter la loi de finances 2019, permettant de lever les incertitudes précitées, et modifiant ainsi les ratios appliqués sur la contribution obligatoire 2021 votée dans le cadre du budget primitif.

DE-162-201107201-20211216-2021400-06

S'Indicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-48

Considérant, les crédits supplémentaires en dépenses sur l'article budgétaire 611 « contrats d'exploitation » inscrits dans la prochaine décision modificative.

Considérant, qu'il est nécessaire de régulariser les bases d'assujettissement en matière de TVA de la contribution obligatoire 2021.

Considérant, l'annexe jointe à la présente délibération, détaillant les modalités de calcul de cette régularisation.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical.

Article 1 : Sur la base de l'annexe jointe, d'inscrire sur la prochaine décision modificative les mouvements budgétaires relatifs à la régularisation de la contribution obligatoire 2021.

Article 2: D'autoriser le comptable public, à prendre en charge les écritures comptables de régularisation de la contribution obligatoire 2021, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18
Dont titulaires	16
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0





2021-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sant réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vinat et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants avant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme, CUVILLIER Valérie, Mme, BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mrne, SANCHEZ Caroline, Mrne, LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis



2021-49

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Provisions comptables pour créances douteuses : Méthodologie et constitution 2021

Considérant la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du CGCT.

Considérant que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Considérant que dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur, ou d'une contestation sérieuse) la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue.

L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable public. L'objectif est d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la provision des créances du fait de leur irrécouvrabilité.

Considérant, qu'il est nécessaire de définir une méthodologie permettant le calcul de stock de provisions pour les créances douteuses. SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-49

Considérant, que la méthode avec prise en compte de l'ancienneté de la créance comme indice de risque d'irrécouvrabilité apparaît comme la plus efficace et la plus lisible en matière de procédure pour le syndicat.

Considérant, qu'il est nécessaire de constituer une provision pour créances douteuses au vu des éléments communiqués par le comptable public sur l'année 2021

En conséquence,

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide.

Article 1:

D'adopter à partir de l'exercice 2021 et pour les exercices suivants, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Les taux applicables forfaitaires de dépréciation seront les suivants :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	0%
N-2 et antérieur	15%

Article 2:

D'inscrire et d'effectuer, au vu des éléments communiqués par le comptable public et sur les exercices budgétaires concernés, les écritures comptables (de droit commun) relevant de la procédure des créances douteuses :

- Constatation de la provision: Ouverture des crédits en dépenses au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »
- Reprise de la provision : Ouverture des crédits en recettes au 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants »



Syndical Mixte d'Elmination et de VAlarisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-49

Article 3:

D'inscrire et de constater au budget 2021, la provision pour créances douteuses 2021 suivante :

Créances restant à recouvrer			Application du taux de dépréciation		Imputation	
Exercice	Compte	Montant	Taux	Montant provision 2021	budgétaire	
2018	4116	934,14€	15%	140,12 €		
2019	4116	1 860,00€	15%	279,00€	6817	
TO	TAL	2 794,14€		419,12 €		

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18	
Dont titulaires	16	te Président
Dont suppléants prenant part au vote	2	19
Procurations	1	
Suffrages exprimés	19	
Majorité absolue	10	The surveyor
Votes favorables	19	Christian Musial
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Syndicat Nixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait danné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabierine, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

Syndical Mixle d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-50

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Créances admises en non-valeur et créances éteintes 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de la liste des états des côtes irrécouvrables transmis par le comptable public.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier principal.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

<u>Article 1</u>: D'admettre en créances irrécouvrables les titres de recettes proposés sur l'état pour un montant de 600 €

Article 2: D'exécuter comptablement sur l'exercice 2021 une charge à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour 570 €

<u>Article 3</u>: D'exécuter comptablement sur l'exercice 2021 une charge à l'article 6542 « Créances éteintes » pour 30 €

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18	
Dont titulaires	16	
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	1	
Suffrages exprimés	19	
Majorité absolue	10	
Votes favorables	19	9
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	



SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-51

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme, CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants avant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred.

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Vaiérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe. Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

9 0E-#62-2900#72#1-2#2112#8-D202151-8#



Syndical Wishs d'Elimination at de Villoisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-51

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Décision modificative n°1

Considérant que le Budget primitif principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date du 12 avril 2021

Considérant, d'une part, l'augmentation des tonnages collectés par les intercommunalités et les répercussions financières en dépenses qui en découlent, et d'autre part, l'augmentation des prix de reprises de certains matériaux recyclables générant des recettes supplémentaires pour le syndicat,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'ajustement de certains chapitres afin de répondre à l'évolution 2021 de la partie financière en exploitation (dépenses et recettes).

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : l'inscription de la décision modificative suivante :



Application agrees I degalterates 19_0E=862-200987201-29211248-0202151-0E



SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-51

STANDERONCHORRENER

		09916	
ожив	AITOJS	URRUS	Water
011			1012700000
	KIL	Corputa diseptoraziona	10/6900006
	627	Seventivoris	+ 100000
	13512	Tarestere artistrativa	13 300,000
011	FIII	Rémurénsors de personne (1990) A	- 15 000,00 0
66			- 43 300,000
	55113	Individual market COSA	(A 000,004
	HILL	66301	- 18 200,004
68	60	Provident pour of arrow doubuses (60,000-88)	420,000
TOTAL			\$6430,000

	- 0	AKITIS	
messo	ATCUS	180.6	MINT
10	1001	botomesonev ejentar DOVTE	21000.000
31			144300,000
	1428	h.seana.copectar	1209100,004
	31754	Regularmost bassan gibraster: 7/4 sembly for 9/0 (10)	124000,004
75			1387080,000
	7538	Faculation idedical enceders	390000,000
	7535	Videologica michiga contra deciri di dichate isa	LIST DEL CO
	7502	Solidentsutpolinegie 2005	120 000,000
.73	7788	heliovigales continuentes géraltés	70 000,000
700A			1668500,000

SCHOOLSWARE

	CUPRES .					
OWNER	Affets	LIBRUS .	HIGHAIT			
35	1551	fentoysened in oprofesprus 0/533	32 900,000			
201	2043512	Subsection/Instructoristation-D39 C00 HER/SIGEND-ECCV)	B128637			
11			291000			
	2000	Traval derice and DEC/CVIIIV DISTRIBUTION	38352564			
	2007	facesdeportschigeconionC/DMIN	51880514			
	2012	Dispositificandile discretished editories (CQC) colors	91000,000			
	2013	Maticial informations	13000,000			
	2012	Roquis ticon vehicular de servica NARS.	13000000			
45			13 297,001			
	48881	брёнком или повы СУСёнае јумбучени зейсоком по	+\$40,00			
	Gitti	Opérations sous mandat SMIV-Esube juridique contra éte sa commun	149000			
TOTAL			13 217 00 0			

	ECOTES.				
OVATRIS	aron	1986)	HICATANT		
45			1315/101		
4000		Оржисски кола такови СОГС боло учестура сигона за обсеготура	+94,000		
4800		Opiniorumsmartii SW (byte) (Algyeoniae de si comur	149,000		
100					
TOTAL			13:29,00		

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Dont titulaires	16
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Christian Musial

SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorbation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-52

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charty, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote ;

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILUER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

PO_DE=16/2=0944497295=340513240=0040452=DE



SYndicat Node d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-52

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Subvention au Repair Café de Flines Les Raches

Considérant que le SYMEVAD, dans le cadre de sa compétence « Prévention des déchets », avait souhaité accompagner financièrement le développement des Repair café sur son territoire.

Considérant que l'association « la Boîte à Outils Flinoise » sur la commune de Flines Lez Raches s'est lancée dans cette activité et a sollicité une subvention,

Considérant que le Repair Café, porté par l'association « la Boîte à Outils Flinoise » présente un intérêt général en totale adéquation avec l'objectif de réduction des déchets du SYMEVAD et qu'il est bien adhérent au réseau national des Repair Café,

Considérant que le Repair Café sera animé par des bénévoles et que, outre le savoirfaire et les compétences de chacun, l'achat d'outils est indispensable à la réparation du matériel défectueux.

En conséquence,

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide

Article 1: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour le Repair Café de l'association « la Boîte à Outils Flinoise »

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18	1
Dont titulaires	16	le frésident
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	1	
Suffrages exprimés	19	
Majorité absolue	10	
Votes favorables	19	Christian Musial
Votes défavorables	0	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	
A SECTION OF COLUMN STATE OF THE SECTION OF THE SEC		

REÇU EN PREFECTURE

10 99/12/2821

Applicates aprec 6 legato com
9 0E-962-204497201-1021208-0202150-0E

SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-53

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sant réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants avant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie. Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Lilliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caraline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

Syndical Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-53

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : modification du règlement intérieur à compter du 1ª janvier 2022 – mise en place des 1607 H

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du Travail,

Vu la loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la 10i nº84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique (Article 47)

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique supprimant les régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et obligeant à un retour aux 1607 heures.

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

Considérant qu'il convient de redéfinir la durée et l'aménagement du temps de travail des agents du SYMEVAD.

S'Indicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-53

Considérant que le règlement intérieur a pour but d'apporter un certain nombre de précisions et d'adopter quelques dispositions complémentaires quant au fonctionnement du Syndicat Mixte, dans le respect des statuts de celui-cl.

Considérant que suite à des modifications réglementaires et afin de remettre par écrit certaines règles d'usage, le SYMEVAD a souhaité modifier le règlement Intérieur délibéré le 28 février 2018 (délibération n°2018-13),

Considérant que ce règlement intérieur est applicable au 1er janvier 2022.

Vu les avis rendus par le Comité Technique et le CHSCT en date du 28 septembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme annexés,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'adopter les modalités précédemment détaillées en adéquation avec la Loi du 6 août 2019.

Article 2: d'approuver le règlement intérieur du personnel du SYMEVAD à compter du les janvier 2022, comme joint en annexe.

Nombre de membres en exercice	26	Λ
Nombre de membres présents	18	
Dont titulaires	16	Le President
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	1	N.
Suffrages exprimés	19	
Majorité absolue	10	
Votes favorables	19	Christian Musial
Votes défavorables	0	
Abstentions	0 .	
Ne prend pas part au vote	0	
		-

S'Indicat Nixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-54

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Création de postes de vacataires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la Loi nº84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'actuellement deux déchèteries sont toujours gérées en régie pour le Haut de quai,

Considérant que le remplacement d'agents en maladie ou en congés par des agents contractuels se fait souvent dans l'urgence ou dans des conditions difficiles (personnes avec expérience non disponibles, non mobiles entre les sites, emploi difficile incluant un poste le dimanche et les jours fériés, besoin non continu du remplacement ...).

Considérant qu'afin de disposer d'une souplesse dans la gestion des effectifs, tout en garantissant la qualité du service public, des agents vacataires peuvent être nécessaires pour renforcer les équipes des déchèteries en régie, et notamment sur les périodes de forte affluence.

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- Occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- Bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- Effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée).





SYndical Mixte d'Elmination et de V. Workation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-54

Considérant que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre consacré aux dépenses de personnel.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de créer les vacations suivantes :

Type de vacation	Rémunération en référence au grade	Nombre d'agents	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Gardien de	Adjoint	4	151.67	Du 1er janvier 2022 au
déchèterie	technique		(temps plein)	31 décembre 2022

Article 2 : De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

nt
4
isial

SYndicat Mote d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-55

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents:

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred.

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bemadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: modification du tableau des effectifs

Vacance d'un emploi d'ingénieur « contrôle du process TVME », catégorie A, filière technique

Vacance d'un emploi de Responsable communication, catégorie A, filière administrative

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération créant l'emploi d'ingénieur process en charge du suivi et de l'amélioration des performances de l'unité de traitement des ordures ménagères résiduelle (TVME), de catégorie A, filière technique.

Considérant que ce poste a été attribué à un agent contractuel pour la période du 1 « avril 2019 au 31 mars 2022.

Considérant, qu'à compter du 1er avril 2022, ce poste est vacant,

Vu la délibération créant l'emploi de responsable communication, de catégorie
 A, filière administrative,

Considérant que ce poste a été attribué à un agent contractuel pour la période du 24 mars 2019 au 23 mars 2022,

Considérant, qu'à compter du 24 mars 2022, ce poste est vacant,

Considérant qu'il est donc nécessaire de recruter un nouvel ingénieur process TVME et un nouveau responsable communication,

Considérant le tableau des effectifs,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme annexés,

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-55

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : La déclaration de la vacance d'emplois des postes permanents suivants :

Grade	Temps de travail	Catégorie	Intitulé de poste
Ingénieur	35h	Α	Ingénieur contrôle process TVME
Attaché	35h	۸	Responsable communication

Article 2: L'agent occupant le poste d'ingénieur contrôle process TVME devra justifier:

- de connaissances approfondies relatives aux nouvelles filières de valorisation des déchets ménagers (production de CSR, méthanisation, gazéification, pyrogazéification
- d'une expertise en matière de gestion des déchets (collecte, filières de valorisation et d'élimination),
- de la maîtrise de la réglementation de la gestion des déchets et des unités de traitement (réglementation ICPE),
- d'une expérience significative réussie dans la gestion de projets liés aux unités de traitement des déchets...

La fiche de poste détaille les missions de ce poste.

Article 3: L'agent occupant le poste de responsable communication devra justifier:

- d'une solide expérience sur la mise en œuvre d'équipements de valorisation des déchets,
- d'une solide expérience en matière de communication sur la prévention des déchets.
- de la maitrise des logiciels de la suite ADOBE.
- de la maitrise de réalisation de supports de communication,
- de la maitrise des marchés publics...

La fiche de poste détaille les missions de ce poste.

Syndicat Mixe d'Elmination et de V. Wortsatlan des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-55

Article 4 : Le tableau des effectifs est modifié.

Article 5 : Les crédits correspondants à ces 2 recrutements sont inscrits au budget.

Article 6 : Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Si ces postes nécessitaient le recrutement d'un agent contractuel, la durée du contrat serait de 3 ans maximum compte tenu de la spécificité du poste nécessitant des connaissances très spécialisées.

Le contrat de ces agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des emplois de catégorie A.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18	1
Dont titulaires	16	Le Rrésident
Dont suppléants prenant part au vote	9 2	V
Procurations	1	
Suffrages exprimés	19	7
Majorité absolue	10	
Votes favorables	19	Christian Musial
Votes défavorables	0	10.000000000000000000000000000000000000
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Color Market Market No. 10 Acres 19 acres		
		1

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 30 novembre deux mille vingt et un.

Titulaires présents:

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUICHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M. CAMPBELL Marc

Suppléants avant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme. WERQUIN Mildred,

Procuration:

Monsieur WESMAEL avait donné procuration à Monsieur DUMONT

Etaient excusés:

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEL David, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Délibération instaurant le télétravail au SYMEVAD

Monsieur le Président rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication :

Monsieur le Président précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans les locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents non fonctionnaires;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1e décembre 2021,

Considérant que les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation, SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

Considérant que l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci,

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : Les activités éligibles au télétravail

Les activités éligibles au télétravail au sein de la collectivité sont les suivantes :

- Tâches rédactionnelles et administratives (actes administratifs, rapports, notes, circulaires, comptes rendus, procès-verbaux, conventions, courriers, convocations, documents d'information et de communication, cahiers des charges...),
- Saisie et vérification de données,
- Tâches informatiques: mise à jour du site internet, programmation informatique, administration et gestion des applications, des systèmes d'exploitation à distance,
- Comptabilité,
- Mise à jour des dossiers informatisés
- Répondre aux appels téléphoniques.

Ne sont pas éligibles au télétravail, les activités ou tâches suivantes :

- Accueil physique d'usagers au siège et dans les déchèteries,
- Les activités nécessitant la manipulation de documents papiers comportant des informations confidentielles,
- L'entretien des locaux.
- L'entretien du jardin pédagogique,
- L'animation des visites des outils pédagogiques.

Toutefois, l'inéligibilité de certaines activités ne s'oppose pas à la possibilité pour un agent d'accéder au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent et que ses tâches éligibles puissent être regroupées pour lui permettre de télétravailler.

Article 2 : Le lieu d'exercice du télétravail

Le télétravail a lieu exclusivement au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé.

ANALYSIS AND AND SOME OF A SECOND SECOND

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

Article 3 : Modalités d'attribution, durée et quotités de l'autorisation

Demande de l'agent :

L'autorisation est subordonnée à une demande écrite formulée par l'agent. Celle-ci précise les modalités d'organisation souhaitées, notamment le jour de la semaine travaillé sous cette forme ainsi que le ou les lieux d'exercice.

Lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé. l'agent devra foumir à l'appui de sa demande écrite :

- Une attestation de conformité des installations aux spécifications techniques,
- Une attestation de l'assurance auprès de laquelle il a souscrit son contrat d'assurance multirisques habitation précisant qu'elle couvre l'exercice du télétravail sur le lieu choisi par l'agent.

Réponse à la demande :

L'autorité territoriale apprécie la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées, l'intérêt du service et, lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent, la conformité des installations aux spécifications techniques.

Une réponse écrite est donnée à la demande de télétravail dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de sa réception.

L'acte autorisant l'exercice des fonctions en télétravail mentionne :

- Les fonctions de l'agent exercées en télétravail.
- Le lieu ou les lieux d'exercice en télétravail,
- Les modalités de mise en œuvre du télétravail et, s'il y a lieu, ainsi que les plages horaires durant lesquelles l'agent exerçant ses activités en télétravail est à la disposition de son employeur,
- La date de prise d'effet de l'exercice des fonctions en télétravail.
- Le cas échéant, la période d'adaptation et sa durée.

Lors de la notification de cet acte, l'autorité ou le chef de service remet à l'agent intéressé :

- Un document d'information indiquant les conditions d'application à sa situation professionnelle de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment :
 - La nature et le fonctionnement des dispositifs de contrôle et de comptabilisation du temps de travail

19_SE-WS-200167291-24211240-0202156-0E

SYNDEVAD SYNDOOT Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

 La nature des équipements mis à disposition de l'agent exerçant ses activités en télétravail et leurs conditions d'installation et de restitution, les conditions d'utilisation, de renouvellement et de maintenance de ces équipements et de fourniture, par l'employeur, d'un service d'appui technique;

 Une copie des règles prévues par la délibération et un document rappelant ses droits et obligations en matière de temps de travail et d'hygiène et de

sécurité.

Le refus opposé à une demande d'autorisation de télétravail ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doivent être motivés et précédés d'un entretien.

En dehors de la période d'adaptation, il peut être mis fin au télétravail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'autorité territoriale ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois.

Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de l'autorité territoriale, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité de service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

La commission administrative paritaire ou la commission consultative paritaire compétente peuvent être saisies, par l'agent intéressé, en cas de refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail formulée par lui pour l'exercice d'activités éligibles fixées par la délibération, ainsi que de l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration.

Ce refus peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Durée et auotité de l'autorisation :

A ce titre, l'autorisation pourra être délivrée pour un recours régulier au télétravail, à raison d'un jour de télétravail fixe au cours de chaque semaine de travail. La journée de télétravail ne peut-être fractionnée en demi-journées.

Elle attribuera 1 jour de télétravail fixe au cours de chaque semaine de travail.

Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut donc être inférieur à 4 jours par semaine (hors aménagement d'horaires). Syndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

Toutefois, les journées de télétravail fixes sont réversibles si la présence de l'agent s'avère nécessaire.

La durée de l'autorisation est de 6 mois maximum. L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec l'autorité ou le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier.

En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de trois mois maximum.

Dérogations aux quotités :

Il peut être déragé aux quotités prévues ci-dessous :

- Pour une durée de six mois maximum, à la demande des agents dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifient et après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail ; cette dérogation est renouvelable, après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail;
- Lorsqu'une autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site (pandémie, évènement climatique...)

Article 4 : Les règles en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect des règles de sécurité en matière informatique. Le système informatique doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisée ; de même, la confidentialité des données doit être préservée.

L'agent en situation de télétravail s'engage à utiliser le matériel informatique qui lui est confié dans le respect des règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information.

Seul l'agent visé par l'autorisation individuelle peut utiliser le matériel mis à disposition par la collectivité.

Il s'engage à réserver l'usage des outils informatiques mis à disposition par l'administration à un usage strictement professionnel.

Ainsi, l'agent en télétravail ne rassemble ni ne diffuse de téléchargement illicite via l'internet à l'aide des outils informatiques fournis par l'employeur. SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

Le télétravailleur doit se conformer à l'ensemble des règles en vigueur au sein de son service en matière de sécurité des systèmes d'information et en particulier aux règles relatives à la protection et à la confidentialité des données et des dossiers en les rendant inaccessibles aux tiers. Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que pour un usage déterminé et légitime, correspondant aux missions de la collectivité.

Article 5 : Temps et conditions de travail, de sécurité et de protection de la santé

Temps de travail et conditions de travail :

Lorsque l'agent exerce son activité en télétravail, il effectue les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité ou de l'établissement. Durant ces horaires, l'agent est à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques.

Il ne peut, en aucun cas, avoir à surveiller ou à s'occuper de personne éventuellement présente à son domicile (enfant, personne en situation de handicap...).

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, il pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.

L'agent pourra également se voir infliger une absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Toutefois, durant sa pause méridienne, conformément à la règlementation du temps de travail de la collectivité ou de l'établissement, l'agent est autorisé à quitter son lieu de télétravail.

Sécurité et protection de la santé :

L'agent en télétravail s'engage à respecter les dispositions légales et règlementaires en matière de santé et de sécurité au travail.

L'agent en télétravail bénéficie de la même couverfure des risques que les autres agents travaillant sur le site, dès lors que l'accident ou la maladie professionnelle est imputable au service. Syndicat Mixte d'Elmination et de V. Alorisation des Déchets

YEVAD 10_1E-162-210107261-20211218-0212156-08

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

Les agents travaillant à leur domicile sont couverts pour les accidents survenus à l'occasion de l'exécution des tâches confiées par l'employeur. Tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

De même, aucun accident domestique ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

L'agent s'engage à déclarer tout accident survenu sur le lieu de télétravall. La procédure classique de traitement des accidents du travail sera ensuite observée.

L'agent télétravailleur fait l'objet d'une évaluation des risques professionnels au même titre que l'ensemble des postes de travail du service. Il doit répondre aux règles de sécurité et permettre un exercice optimal du travail.

L'agent télétravailleur doit exercer ses fonctions en télétravail dans de bonnes conditions d'eraonomie.

Il alertera l'assistant de prévention, le cas échéant, sur les points de vigilance éventuels pouvant porter atteinte à terme à sa santé et sa sécurité dans son environnement de travail à domicile.

Article 6 : Accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail et bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

En vertu de l'article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (ou le comité technique lorsqu'il exerce les missions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence.

Ils bénéficient pour ce faire d'un droit d'accès aux locaux relevant de leur aire de compétence géographique dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le comité.

Dans le cas où l'agent exerce ses fonctions en télétravail à son domicile, l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

L'agent qui refuse une visite pourra voir son autorisation de télétravail refirée ou non renouvelée.

SYndicat Wixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/12/2021

Application agreent legislation of the particular of the particular

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

Article 7 : Prise en charge par l'employeur des coûts du télétravail

L'agent placé en télétravail ne perçoit aucun « forfait télétravail ».

En revanche, l'employeur met à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils suivants :

- Ordinateur portable,
- Accès à la messagerie professionnelle,
- Accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions.

Il assure également la maintenance des équipements.

Lorsque le télétravail a lieu au domicile de l'agent, ce dernier assure la mise en place des matériels et leur connexion au réseau.

Afin de pouvoir bénéficier des opérations de support, d'entretien et de maintenance, il appartient au télétravailleur de rapporter les matériels fournis, sauf en cas d'indisponibilité de sa part.

A l'issue de la durée d'autorisation d'exercice des fonctions en télétravail, l'agent restitue à l'administration les matériels qui lui ont été confiés.

Lorsqu'un agent demande l'utilisation des jours flottants de télétravail ou l'autorisation temporaire de télétravail, l'autorité peut autoriser l'utilisation de l'équipement informatique personnel de l'agent.

L'agent bénéficiant du télétravail ne percevra aucun « forfait télétravail ».

Article 8 : Bilan annuel

Le télétravail fait l'objet d'un bilan annuel présenté aux comités techniques et aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétents.

Article 9 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 1er janvier 2022.

Application agrees E legalite com 90_0E=462=268187201=28211288=0202156=0E

SYMEVAD

SYndicat Mixte d'Elmination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD - Comité Syndical du 6 décembre 2021

2021-56

Article 10 : Voies et délais de recours

Monsieur le Président certifie sous sa respansabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	26 18	
Dont titulaires	16	Le Président
Dont suppléants prenant part au vote	2	
Procurations	1	
Suffrages exprimés	19	
Majorité absolue	10	
Votes favorables	19	Christian Musial
Votes défavorables	0	5.00.000.000
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	
2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		